



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLENIER

DU

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

Mme CACHET-VIVIER Christine

M. DELBÉ Jean

M. MEKONTSO DESSAP Armand (parti à 10 h 55)

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

M. THÉVENET Laurent

Mme RUBENS Lolita

M. LIGNEUL Nicolas (parti à 10 h 55)

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Mme CASCONE Ilaria

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoît

Mme COSTES Sylvie

Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme SERT Geneviève

M. DUFEU Jean-François

M. ZOUGBEDE Jean

Collège dit « des Usagers » :

M. TROUMI Elias

M. LOWENSTEIN Fantin

Mme NGUYEN Caroline

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. GRIMBERT Philippe a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud

Mme LANGLOIS Valérie a donné procuration à Mme CASCONE Ilaria

M. MEKONTSO DESSAP Armand a donné procuration à Mme CADUSSEAU Josette

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. LIGNEUL Nicolas a donné procuration à M. THEVENET Laurent

Collège dit « des Usagers » :

Mme ARMINOT Manon a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin

M. QUESTIAUX a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. DOUSSET Didier a donné procuration à M. LE PRÉSIDENT
 Mme LE LAGADEC Jeannick a donné procuration à M. PELLET Eric
 M. BAZIN Raymond a donné procuration à M. LE PRÉSIDENT
 M. LE GALL Jean-Yves a donné procuration à Mme CADUSSEAU Josette
 Mme MATTEI Sarah a donné procuration à Mme NGUYEN Caroline

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. SEBAG Julien, Représentant du Recteur de l'Académie de Créteil
 M. BERNARDINO Amilcar, VPCA
 M. BRUNIE Vincent, Adjoint au DGS
 Mme DACOSTA Hélène, Directrice des services financiers
 M. DEHAN Frédéric, DGS
 M. DUFLOT François, Directeur des systèmes d'information
 M. FROUTÉ Philippe, Administrateur provisoire de l'UFR AEI
 M. GILBERT Simon, VP CR
 M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet
 M. GREFFE Raphaël, DGS adjoint
 Mme HANCOCK Claire, Vice-présidente déléguée Recherche
 Mme HARIR Ourda, Directrice des études et de la vie étudiante
 Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
 M. JAMI Hervé, Directeur du SSU
 M. LACOEUILHE Jérôme, Administrateur Provisoire
 M. LÉONEL Éric, Vice-président délégué FTLV, FA, FC et Entrepreneuriat
 Mme MARIN Brigitte, Directrice de l'INSPÉ
 M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
 M. NAMANE Lamine, Assesseurs Moyens
 M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'EEP
 M. POLONOWSKI Emmanuel, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
 Mme RAY-LE CORRE Bénédicte, Directrice de la communication
 Mme SAVATTERO Sandrine, Directrice générale des services adjointe des ressources humaines
 M. VINCENT Lhéo, Vice-président Étudiant
 M. ZIDI Mustapha, Vice-président Stratégie et développement

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information du Président	5
2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	9
2.1. Approbation du budget rectificatif n°1 au budget 2020	9
1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (SUITE)	20
1.2. Approbation des procès-verbaux de la séance du 29 mai 2020 et du 3 juillet 2020	20
2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	24
2.2. Avis sur la création de contrats doctoraux	24
2.3. Approbation de la subvention au comité d'action sociale et culturelle (CASC)	44
3. VIE INSTITUTIONNELLE	56
3.1. Information relative au contrat de site : volet commun COMUE et volet spécifique UPEC	56
4. CONTRATS ET CONVENTIONS	79
4.1. Informations sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	79

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de démarrer ce Conseil d'administration, qui est le premier du mois de septembre. J'espère d'abord que vous vous êtes bien reposés et que vous êtes en forme. C'est une année qui s'annonce très riche pour de nombreuses raisons. Je vais les lister. Il y a d'abord le contexte épidémique, mais nous aurons des annonces du gouvernement dans peu de temps. En pratique, il y a une montée très forte des diagnostics, surtout positifs, mais qui touchent une population essentiellement jeune, puisque cela ne se traduit pas réellement aujourd'hui en impact fort au niveau hospitalier, et tout particulièrement au niveau des réanimations. C'est plutôt un message positif traduisant le fait qu'il y a quand même un changement, par rapport à mars, de cet impact de l'épidémie.

Nous comprenons bien ce qui se passe dans la rue. Le soir, les bistrots sont pleins. Nous avons fait le choix d'une rentrée en présentiel. Cela a été le choix, compte tenu de ce qui s'était passé dans différentes structures que nous avons observées et de l'impact sur les inégalités que nous connaissons bien, liées au numérique. Je parle du numérique un peu sauvage, pas du numérique préparé. Nous sommes donc partis comme cela, et nous faisons bien évidemment ce que nous pouvons. C'est-à-dire que si nous avons la possibilité de mettre une distanciation, nous le faisons. Il ne s'agit pas seulement de le dire, mais le masque est une barrière efficace. Nous avons maintenant le recul des études pour nous le dire. Il y a aussi le lavage des mains.

Nous sommes vraiment aujourd'hui dans cette approche, et nous allons essayer de tenir comme au rodéo, le plus longtemps possible. Nous sommes aujourd'hui sur un certain nombre de cas déclarés d'étudiants, mais ils ne sont en fait pas très

nombreux. Une note technique a été validée hier en CHSCT. Elle sera diffusée sur les instances web de l'université. Elle rappelle un peu tous les éléments que je vous cite ici de façon brève, y compris ce qui est mis en place, ce qu'est un cluster, comment nous avançons, et des affiches renouvelées seront présentes sur le site.

Vous avez vu que nous apparaissions dans Shanghai, ce qui est globalement une bonne nouvelle et plutôt une reconnaissance de l'université. Ce n'est pas pour dire que Shanghai est l'alpha et l'oméga. Ce n'est pas le sujet, mais cela a été vu par le ministère comme un signal d'une université qui concilie à la fois une démarche de réussite des étudiants, en particulier en L, une démarche forte sur le monde professionnel, mais aussi une université qui fait de la recherche à haut niveau. C'est quand même un message important pour négocier ensuite un certain nombre de choses, en particulier dans le contrat de site. Nous verrons la version que vous avez sur le SharePoint.

Nous avons aussi eu la visite de Simone BONNAFOUS, rectrice ESR de Paris Ile-de-France. Elle est venue nous voir pour nous parler essentiellement du plan de relance du gouvernement. Il ne faut pas le louper, à la fois sur le plan immobilier, comme sur le plan des autres actions, que ce soient des actions en termes d'allocations de moyens nouveaux, nous le verrons, de places et de capacités d'accueil à discuter. Parmi ces capacités d'accueils, les postes seront aussi avec, nous l'espérons, une masse salariale cohérente qui serait affectée, notamment à cette relance économique et un positionnement de l'université.

Dans le plan de relance, nous verrons que la première étape est le thermique. Compte tenu du fait que le rendu est pour le 9 octobre, cela vient de tomber sur les téléspectateurs, le 9 octobre est demain. Le Patrimoine s'était mobilisé en anticipation de ce plan de relance sur le bâtiment. Le CPER avait été présenté. Nous avons donc demandé à Raphaël GREFFE de présenter ce qui a été montré à Simone BONNAFOUS.

Nous pourrions en discuter. Pour le moment, ce n'est pas calé. Il n'y a pas de chiffres, mais vous verrez qu'il y a quand même quelques éléments de positionnement de l'université sur ce plan de relance.

Sur les informations, il y a aussi une activité forte avec le Rectorat sur le dialogue de gestion stratégique. Il est maintenant renouvelé, mais en accéléré, avec une première phase comme l'année dernière, mais activée le 15 octobre pour parler d'ajustement des moyens alloués en 2020, compte tenu de la crise infectieuse. Ce sont des moyens pour lesquels nous avons fait remonter un certain nombre d'informations au niveau du Rectorat. Cela sera rediscuté, pour savoir comment nous pouvons avoir des moyens alloués sur l'impact de la crise sanitaire.

Au-delà, il y a des moyens nouveaux qui seront discutés, en particulier sur les places supplémentaires en premier cycle. Dans ce contexte, nous avons obtenu des places supplémentaires sur toutes les possibilités que vous avez données. C'est vrai pour différentes UFR, Santé et Lettres en particulier, puisque d'autres UFR, et évidemment les DUT et d'autres, n'ont pas souhaité répondre à cette première demande et s'inscrivent pour le VSG 2 qui permettra de discuter, en tout cas du L, dans le cadre de ce qui est demandé par le Rectorat.

Sur le plan de relance, vous avez lu que les sommes affichées sont pour l'ESR de l'ordre de 6,5 milliards d'euros exactement. Le premier point est la rénovation thermique, mais également la création de places, l'hybridation des formations et PIA 4. Tous ces éléments nous attendent dans des calendriers restreints. Cela va donner beaucoup d'activité à l'équipe pour les prochaines semaines.

Sur l'international, mais c'est simplement un mot d'information, nous étions sur le PEA, le Partenariat Enseignement supérieur avec l'Afrique, sous lequel deux projets seront déposés. Il y a un projet avec le Burkina Faso et un projet sur le paramédical avec l'université de Thiès au Sénégal. Les choses avancent bien, puisque le rendu de

la copie en première lettre d'intention appuyée se fait le 22 septembre. Nous sommes donc dans les temps pour les deux dossiers.

Voilà rapidement les points d'information que je voulais aborder avec vous. Je ne sais pas si Amilcar BERNARDINO souhaite dire quelque chose. Vous savez que nous avons un nouveau Directeur Général des Services, Frédéric DEHAN. Il peut se présenter à vous tous.

M. DEHAN.– Bonjour à toutes et à tous. Je suis le nouveau DGS depuis le 1^{er} septembre, donc depuis très peu de temps. Je suis heureux de découvrir l'UPEC et de travailler avec l'ensemble des parties prenantes. Comme vous le savez sans doute, je viens de l'université de Strasbourg, un peu plus à l'est qu'ici. En tous les cas, je suis prêt à découvrir le mode de fonctionnement de l'UPEC. Comme le suggérait M. DUBOIS-RANDÉ, Hélène DACOSTA, la nouvelle directrice des Finances peut se présenter.

Mme DACOSTA.– Bonjour à toutes et tous. Je suis Hélène DACOSTA, directrice financière. Je remplace Claude PASQUIER. Si j'en crois mes échanges de ce matin avec Marie-Albane de Suremain , elle était très appréciée.

Mme de Suremain : Vous êtes aussi déjà très appréciée !

Mme DACOSTA.– J'espère qu'il en sera de même de nos relations. Sachez que je ferai tout pour qu'il en soit ainsi. Je suis très heureuse de rejoindre l'université, ses ambitions, ses projets et ses équipes.

J'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de personnes. J'espère avoir la chance de rencontrer les personnes que je n'ai pas encore vues dans les semaines à venir.

Dans la mesure où Mme DACOSTA vient de se lever, pouvez-vous confirmer que nous avons bien le quorum physique ? D'accord. Je vous propose que nous

inversions légèrement l'ordre du jour, puisque nous avons déjà reporté le vote du BR1 qui avait été présenté au mois de juillet, si vous en êtes d'accord.

M. PELLET.– J'avais juste une suggestion avant d'entrer dans l'ordre du jour. Lors du précédent CA, nous avons beaucoup parlé de la démission de l'ancienne VPCA. Elle est ici présente en tant que représentante. Il pourrait être intéressant pour les administrateurs d'être courtois à son égard et de lui demander si elle a quelque chose à dire.

M. BERNARDINO.– C'est technique, mais je souhaiterais faire voter le BR1 avant, si vous le voulez bien. Je préférerais que nous soyons certains d'avoir le quorum physique et que nous ne repartions pas sur un décalage budgétaire qui a déjà été problématique pour un certain nombre de services. Si tout le monde est d'accord, je préférerais assurer cela.

Je vous rappelle que le BR1 est très tardif, puisqu'il avait été présenté, mais n'avait pas pu être voté au mois de juillet dans la mesure où nous n'avions pas le quorum physique. Nous avons demandé à Hélène DACOSTA de bien vouloir refaire la présentation sur le BR. Il faut le remettre au vote pour que nous puissions débloquer les finances des services qui sont bloqués en ce moment.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1. Approbation du budget rectificatif n°1 au budget 2020

Mme DACOSTA.– Vous l'avez compris, je suis arrivée il y a seulement une semaine au sein de vos murs. J'ai donc été chargée et eu la grande responsabilité de présenter les documents de Claude. Je sais que la plupart d'entre vous l'avaient vu le 3 juillet. La question avait été posée de savoir si nous représentions l'intégralité de la présentation ou seulement les éléments essentiels du document. Il a été préféré de présenter à nouveau la présentation entièrement. Pardon pour la redondance.

Le projet de budget rectificatif qui vous est présenté se traduit essentiellement par une augmentation des dépenses de manière très significative, avec 4,4 millions d'euros. Les recettes ont été minorées de 900 000 euros. C'est une conjugaison d'effet inverse. Nous avons une augmentation des subventions de charges de service public. C'est la dotation principale de l'établissement. Elle est liée à la réforme de l'accès aux études de santé.

Nous avons aussi une augmentation des prévisions des ressources propres sur la formation et l'apprentissage, et une baisse des autres financements de l'État. C'est lié aux travaux prévus comme la dalle, le bâtiment médecine ou la transformation pédagogique. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Les dépenses augmentent de 4,4 millions d'euros, principalement en investissement et en fonctionnement. Nous avons ici le commentaire du tableau des recettes par origine. Les tableaux respectent le format réglementaire qui suit le décret du 7 novembre 2012. Nous l'appelons le décret GBCP, Gestion Budgétaire et Comptable Publique. Ce sont donc les commentaires de ces tableaux qui vous ont été mis en annexe.

Nous voyons les recettes ventilées par origine. Nous avons le premier poste qui est la subvention pour charge de service public. Nous voyons la subvention globale de l'État qui contient aussi la subvention pour charge de service public et qui représente 80% du budget de l'établissement. Comme je le disais tout à l'heure, cette subvention pour charge de service public augmente d'un million d'euros du fait de la réforme de l'accès aux études de santé, et aussi du fait des ajustements des moyens alloués dans le cadre de la loi ORE.

Nous avons ensuite la subvention de l'État dont je vous ai parlé tout à l'heure. Elle baisse, mais nous avons aussi d'autres subventions d'autres ministères. Il s'agit du financement des honoraires des stagiaires, notamment dans l'UFR de Santé. Puis,

nous avons aussi le CPER, le contrat de Plan État Région, pour plus de 4 millions d'euros. Vous avez les commentaires, avec les bâtiments de médecine, la dalle, la réorganisation des locaux du bâtiment T que je n'avais pas cité tout à l'heure et la fin de l'opération du plan étudiant.

Si nous prenons la diapositive suivante, nous avons ici dans les recettes ce que nous appelons la recette de fiscalité. Ce n'est ni plus ni moins que le reversement par le CROUS du produit de la CVEC, pour 2 millions d'euros. Cela n'a pas changé depuis le budget initial. Nous avons aussi d'autres financements publics, dont 1,1 million d'euros pour des opérations fléchées d'investissement liées aux travaux, ainsi que des opérations de recherche et des contrats d'enseignements, notamment PULSE.

Nous avons aussi les ressources propres, avec près de 20% des ressources de l'établissement. Elles s'élèvent à 32 millions d'euros. Ces ressources augmentent. Nous allons le voir sur la diapositive suivante. La prévision augmente principalement sur la formation et l'apprentissage. Elle augmente par rapport au budget initial, mais aussi par rapport à l'exécuté de l'année 2019. Les droits d'inscription sont aussi en augmentation, et les autres recettes de prestation, notamment les contrats de partenariat de formation pour l'essentiel. Il y a aussi des prestations de location de locaux et d'autres prestations diverses, mais il s'agit principalement du partenariat. C'est aussi en augmentation. En parallèle, les prévisions de la formation continue baissent, ainsi que les diplômes propres de la VAE et la taxe d'apprentissage. Si j'en crois mes échanges avec l'Agence comptable, en termes d'exécution pour cette année, elle va plutôt se maintenir. Nous serons vraisemblablement au-dessus d'un million d'euros.

Si nous prenons la diapositive suivante, ce sont les dépenses ventilées par enveloppe. Les trois quarts des dépenses du budget d'établissement sont affectés aux dépenses de personnel. Comme de nombreux établissements, la masse

salariale est maintenant le premier poste. Nous avons ensuite le fonctionnement, pour 45 millions d'euros. L'investissement est particulièrement élevé cette année. Je regarde les chiffres. Le résultat du compte de résultat était particulièrement important l'année dernière. Cela nous a certainement amenés à être plus ambitieux sur les prévisions et dépenses au niveau des travaux et d'autres investissements. Nous verrons tout à l'heure que dans l'investissement il y a les travaux, mais aussi d'autres postes, notamment les acquisitions de matériel et de logiciels.

Nous avons ensuite une diapositive identique à la diapositive précédente. J'avais oublié de préciser dans la diapositive précédente que les montants sont indiqués en autorisation d'engagement. C'est la limite supérieure des crédits qui peuvent être engagés au cours de l'exercice. Dans la diapositive, on indique les évolutions des dépenses en CP. Il s'agit de la diapositive précédente, le deuxième camembert pour les crédits de paiement. Il s'agit de la limite de ce qui peut être payé au cours de l'exercice. Il peut parfois arriver que nous ayons un décalage. C'est notamment le cas en investissement. Il y a 2 millions d'euros qui seront finalement payés sur l'exercice 2021. Ils seront engagés en 2020, mais payés en 2021.

Concernant l'évolution des dépenses par enveloppe, nous voyons que si nous comparons la prévision 2020 au budget initial, les dépenses augmentent plus vite en fonctionnement et en travaux, en tout cas de manière plus conséquente que sur l'enveloppe de personnel. En revanche, si nous comparons avec les dépenses effectives de 2019, nous voyons que nous avons un *gap* assez important entre ce qui a été exécuté en 2019 dans les dépenses de personnel, avec 191 millions d'euros, et le montant prévu cette année atteignant 199 millions d'euros. Il y a donc plus de 8 millions d'euros d'écart entre l'exécution de l'année dernière et la prévision rectificative de cette année.

Nous avons ensuite une autre présentation des dépenses par destination. Cela nous permet de voir que la première destination des dépenses, c'est la formation. C'est ici que les dépenses augmentent aussi plus vite, via la recherche et l'immobilier. Dans une moindre proportion, nous avons le pilotage et les dépenses liées à la bibliothèque et la vie étudiante.

Nous passons au tableau des autorisations budgétaires. Quand nous regardons le premier poste en dépenses, c'est-à-dire la masse salariale, nous notons une augmentation d'un million d'euros. Cette augmentation est liée à la réforme des études de santé. Elle est aussi assez conséquente puisque c'est la suite de ce qui avait été lancé l'année dernière, notamment le plan IUT et la prise en compte du GVT. Cela augmente principalement pour cette raison au sein de l'enveloppe affectée au personnel titulaire contractuel de l'établissement.

Sur les personnels contractuels sur contrat de recherche, nous restons sur un montant identique à celui qui a été présenté en budget initial. Pour les autres dépenses de personnel, notamment les heures de vacation et les œuvres sociales, nous avons plutôt une diminution, mais cela reste tout de même une augmentation par rapport à l'exécution 2019.

Quand on regarde la masse salariale, on doit aussi regarder les effectifs, ainsi que notre plafond d'emploi. C'est le plafond voté au sein du Conseil d'administration et qui intègre le plafond d'État. Il est à 2 685 ETP travaillés. Il augmente de 15 ETP travaillés, toujours pour la même raison : l'accompagnement et la mise en œuvre de la réforme d'accès aux études de santé.

Quand on regarde dans le détail la ventilation de ce plafond d'emplois, on voit qu'au sein des 2 685 ETP, il y a 76 contrats doctoraux qui sont délégués à la COMUE. Nous ne les aurons plus dans deux ans. Nous les voyons apparaître tout en bas ici. Concernant le total lié aux enseignants-chercheurs, il est de 1 578 ETP. Les BIATSS

s'élèvent à 1 031 ETP. Nous pouvons quand même remarquer qu'il y a 111 ETP travaillés qui sont financés en dehors de la subvention pour charge de service public.

Nous avons vu tout à l'heure que l'enveloppe de fonctionnement augmente, mais l'enveloppe d'investissement aussi. L'enveloppe de fonctionnement augmente principalement dans les composantes. C'est aussi lié aux contrats de recherche. L'enveloppe d'investissement augmente du fait des travaux, pour 15 millions d'euros, mais aussi du fait des acquisitions de matériel et de logiciel, ainsi que d'autres investissements liés au numérique, à la recherche et à la pédagogie.

Le total des recettes, dont nous avons vu tout à l'heure la ventilation, entre les subventions, la fiscalité affectée et les ressources propres, s'élève à un peu plus de 256 millions d'euros. Pour le total des dépenses, je regarde la colonne « CP crédits de paiement », donc ce que nous prévoyons de décaisser au cours de l'exercice s'élève à 267 millions d'euros. La différence est un solde budgétaire déficitaire de 10,6 millions d'euros, à financer.

Quand nous regardons la diapositive suivante, il s'agit de 10,6 millions d'euros en déficit lorsque nous les ajoutons à la variation de trésorerie induite par les opérations purement comptables et qui n'ont pas d'impact budgétaire. Je peux prendre l'exemple des bourses de mobilité allouées aux étudiants, notamment la TVA. Cela amène à une variation de trésorerie totale de 5 740 000 euros. Le total faisant un peu plus de 4 millions d'euros de variation de trésorerie entre les opérations au nom et pour le compte de tiers. Ce sont des dispositifs d'intervention qui sont confiés à l'établissement et qu'il applique sans avoir de marge de manœuvre sur les décisions prises par le donneur d'ordre. C'est typiquement le cas des bourses.

Le déficit de 10,6 millions d'euros de solde budgétaire que nous avons vu tout à l'heure qui vient s'ajouter aux 4,6 millions d'euros de variation de trésorerie nous amène à une variation de trésorerie finale de 5,7 millions d'euros.

Pour le compte de résultat, le total des produits s'élève à 262 millions d'euros, dont 14 millions d'euros liés aux reprises sur amortissement et provisions. Ce sont donc des produits calculés qui ne sont pas décaissables. Le total des charges pour le même montant de 262 millions d'euros nous amène encore une fois à un résultat nul. Nous avons un compte de résultat totalement équilibré. Lorsque nous prenons la diapositive suivante, pour calculer la capacité de l'établissement à autofinancer ses opérations, le résultat de l'exercice étant nul, cette CAF (capacité d'autofinancement) est principalement générée par les opérations d'amortissement, c'est-à-dire l'excédent de la dotation d'amortissement sur les reprises sur amortissement. Cela représente donc 3,4 millions d'euros de CAF.

Pour la situation patrimoniale, nous retrouvons les 22 millions d'euros d'investissement à financer que nous avons vus tout à l'heure. Il y a plus de 15 millions d'euros pour les travaux et plus de 6 millions d'euros pour les acquisitions de matériel et de logiciels. Cela représente au total 22 millions d'euros pour les investissements. En face, pour les financer, notre CAF s'élève à 3,4 millions d'euros. Nous avons des subventions de l'État, notamment le CPER, pour 4 millions d'euros et 3,9 millions d'euros, donc un peu plus de 8,1 millions. Cela représente 11 millions d'euros de ressources pour financer ces 22 millions d'euros. La différence est en prélèvement sur fonds de roulement.

Si nous prélevons le fonds de roulement pour le montant que nous avons constaté plus haut et qui s'élève à 10,6 millions d'euros, il nous restera 20 millions d'euros de fonds de roulement. Cela représente à peu près 30 jours de fonctionnement. C'est plutôt confortable. Cela implique de calculer le fonds de roulement disponible.

Il y a effectivement des opérations préemptées dans le fonds de roulement, notamment des opérations pluriannuelles.

Ces opérations pluriannuelles sont principalement constituées des travaux, des contrats de recherche et des contrats de formation. Il y a les travaux pour 80 millions d'euros, des contrats de recherche pour 45 millions d'euros et des contrats de formation pour la différence.

Le total de 138 millions d'euros est le cumul des montants nominaux de ces opérations. Ces opérations sont principalement financées. Il y a de l'autofinancement pour 28 millions d'euros. Pour le reste, il s'agit essentiellement de la subvention d'État, d'autres financements publics et du financement privé dans une moindre proportion. Nous avons déjà encaissé 31 millions d'euros sur ces opérations, 16 millions d'euros sont prévus en 2020 et le reste à encaisser s'élève à près de 61 millions d'euros.

Enfin, cette diapositive récapitule tous les éléments que nous avons vus plus haut. Il y a le plafond d'emploi de 2 685 ETP travaillés si nous tenons compte des contrats doctoraux délégués à la COMUE et 2 609 pour les effectifs de l'établissement. Les autorisations d'engagement s'élèvent à 268 millions d'euros. Cela correspond à 267 millions d'euros en crédits de paiement, en tout cas pour ce que nous prévoyons de décaisser.

Sur la diapositive, les recettes n'apparaissent pas. Ce sont 257 millions d'euros, comme nous l'avons vu tout à l'heure. Cela nous amène au déficit du solde budgétaire, des dépenses décaissables et des recettes encaissables, à 10,6 millions d'euros. Nous avons vu tout à l'heure que le prélèvement de trésorerie s'élève à 5,74 millions d'euros. Vous voyez le compte de résultat prévisionnel, avec le résultat nul, la capacité d'autofinancement à 3,4 millions d'euros et le prélèvement sur fonds

de roulement à 10,6 millions d'euros. Je suis à votre disposition si vous avez des questions. J'essaierai d'y répondre au mieux des connaissances.

M. VALLÉE.– Vous avez parlé d'une augmentation de la prévision de la masse salariale à 8 millions d'euros, pour l'enveloppe du personnel. Aujourd'hui, avons-nous une idée de la consommation de cette enveloppe ?

Mme DACOSTA.– Je ne l'ai pas en tête, mais je reviendrai vers vous, à moins que quelqu'un dans l'assemblée ne dispose de ces éléments. Je reviendrai vers vous sur ce point. Nous voyons effectivement qu'il y aura vraisemblablement une sous-exécution assez conséquente de l'enveloppe de personnel, ne serait-ce que par rapport au confinement et aux heures de vacation. Nous serons en sous-exécution, si c'est la question.

M. VALLÉE.– C'est exactement la réponse que je souhaitais avoir. Nous pourrions peut-être revenir lors des questions diverses sur l'utilisation de cette sous-consommation. En termes de masse salariale, il y a un certain nombre de sujets qui sont actés depuis presque plus d'un an, mais ils ne sont toujours pas décaissés des comptes de l'université. Il serait intéressant de les décaisser avant la fin de l'exercice, de manière à ce que nous n'ayons pas à les budgétiser sur le budget suivant. Nous y reviendrons au moment des questions diverses.

M. PELLET.– Éric PELLET, représentant enseignant sur une liste intersyndicale et représentant du SNESUP. Je voulais juste signaler que de mémoire –on me corrigera si c'est une erreur – 10 millions d'euros de prélèvement sur fonds de roulement, c'est énorme. Je ne sais pas si nous avons déjà atteint cette somme. La question est de savoir ce qui est prévu pour éviter que ce genre de prélèvement se reproduise. Nous viendrons vite à bout du fonds de roulement à ce rythme.

M. BERNARDINO.– Il s'agit d'une prévision de ponction sur fonds de roulement. Il serait intéressant de voir le réel, qui est fait une fois que les comptes sont faits. En réalité, il n'a jamais été prévu de prélever sur ce fonds de roulement.

Ensuite, il y a une partie importante de l'investissement qui est du prélèvement sur fonds de roulement dont nous avons vu qu'il porte sur les travaux. Nous savons que son exécution n'aura pas lieu cette année. Il fera naturellement baisser la demande en travaux, et donc les ponctions faites sur ce fonds de roulement. Il est donc très probable qu'il n'y ait pas de ponction sur fonds de roulement, voire qu'un excédent soit mis sur fonds de roulement.

M. DEHAN.– Oui, j'apporterais peut-être quelques éléments complémentaires, avec un regard d'étonnement par rapport à votre propos et à d'autres établissements universitaires. Excusez-moi du terme, mais le fonds de roulement est un peu le livret de Caisse d'épargne de l'université. Par définition, il a vocation à être utilisé de façon raisonnée. C'est ce qu'évoquait Mme DACOSTA, notamment dans les derniers propos. Nous en sommes à peu près à 30 jours de fonctionnement en équivalent. Je vous assure que c'est très important par rapport à d'autres établissements, notamment celui d'où je viens, qui est aussi une université importante de province. Nous étions sur un chiffre deux fois moindre. En effet, il y avait derrière un programme déroulant d'investissement, essentiellement immobilier.

Pour nuancer ce que vous venez de dire M. BERNARDINO, le fonds de roulement a vraiment vocation à être une réserve de sécurité de l'établissement, mais aussi à être un levier d'investissement en soutien à une politique, quelle qu'elle soit, mais souvent immobilière. Il est vrai que les travaux coûtent cher. Je rejoins aussi M. BERNARDINO sur le fait que nous avons parfois tendance dans les documents budgétaires à présenter les prélèvements prévisionnels sur le fonds de roulement.

In fine, comme nous disons dans le métier, ils ne sont pas avérés en atterrissage en fin d'année. C'est un autre sujet sur lequel il faudra probablement que nous travaillions.

M. PELLET.– Je soulignais l'ampleur de la prévision, pas le fait même de prévoir un déficit.

M. BERNARDINO.– Mais elle risque d'être encore plus grande l'année prochaine, si cela peut vous rassurer.

M. DEHAN.– Oui, avec l'année singulière que nous vivons.

M. BERNARDINO.– Les travaux qui ne sont pas faits cette année risquent d'être reportés à l'année prochaine, auxquels il faut ajouter ceux qui sont prévus l'année prochaine. L'université s'est quand même engagée sur un certain nombre de grands projets immobiliers. Les prévisions de décaissement en début d'année budgétaire seront donc inévitablement plus élevées. J'espère qu'à terme nous pourrons utiliser ce fonds de roulement pour des actions immobilières. C'est inévitable, mais c'est aussi pour le « patrimoine » de l'université, et donc quelque part pour le bien-être des usagers qui y travaillent.

Mme DACOSTA.– Avez-vous d'autres questions ? Merci.

M. BERNARDINO.– Je vous propose donc que nous mettions au vote le BR1. Nous avons des procurations.

Une intervenante – M. GRIMBERT a donné procuration à M. THAUVRON. Mme LANGLOIS a donné procuration à Mme CASCONE. Mme ARMINOT a donné procuration à M. LOWENSTEIN. M. QUESTIAUX a donné procuration à M. LOWENSTEIN. M. DOUSSET a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ. Mme LE LAGADEC a donné procuration à M. THEVENET. M. BAZIN a donné

procuration à M. DUBOIS-RANDÉ. M. LE GALL a donné procuration à Mme CADUSSEAU. Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN.

M. BERNARDINO.– Nous passons au vote. Qui vote contre ? Quelles sont les procurations contre ? Qui s'abstient ? Quelles sont les procurations d'abstention ? Nous avons donc un vote à l'unanimité du BR1. Je vous remercie pour que nous puissions débloquent le budget des services dès cet après-midi.

Le budget rectificatif n°1 au budget 2020 est adopté à l'unanimité.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (suite)

1.2. Approbation des procès-verbaux de la séance du 29 mai 2020 et du 3 juillet 2020

M. BERNARDINO.– Je vous propose que nous revenions sur l'ordre du jour, avec l'approbation du procès-verbal du 29 mai qui avait été demandé à être décalé par M. PELLET en juillet. Puis, nous avons l'approbation du procès-verbal du 3 juillet 2020. Ce sera l'occasion pour Marie-Albane de SUREMAIN de s'exprimer, si elle le souhaite.

Un intervenant – Ce sont deux choses différentes.

M. BERNARDINO.– Pouvons-nous donc approuver les procès-verbaux ? Nous pouvons voir si à l'occasion de l'approbation des procès-verbaux elle souhaite s'exprimer.

M. PELLET.– Je demande que le procès-verbal du 3 juillet 2020 soit reporté. Je n'ai personnellement pas pu le relire. Il est volumineux. Par contre, j'ai relu celui du 29 mai. Je signale d'ailleurs qu'il y a un problème dans ce procès-verbal, mais je n'y pouvais rien. Il y a des endroits où des interventions manquent. Il y a des références à un propos de certains administrateurs, et les propos n'apparaissent pas dans le

texte. Il y a donc des trous qui rendent un peu difficile la compréhension des débats. Comme d'habitude, j'ai corrigé pour ma part. De toute façon, je ne suis pas en mesure de reconstituer les paroles perdues. Je signale qu'il y a quelques administrateurs qui sont cités pour avoir tenu des propos pour lesquels d'autres répondent. Nous n'avons pas ces propos.

M. BERNARDINO.– Mme de SUREMAIN.

Mme de SUREMAIN.– J'ai effectivement relu attentivement ce procès-verbal de Conseil d'administration. Cela fait en fait référence à des échanges qui étaient dans le fil de discussion écrit. C'est pour cela qu'il y a quelques références qui manquent et que nous ne voyons pas la personne à laquelle il est fait référence. Cela correspond à des fils de discussion écrits. Cela dit, je ne crois pas que cela perturbe la compréhension du procès-verbal, dans le sens où les réponses sont explicites et répondent à des interventions. On comprend le propos. Il ne m'a pas semblé qu'il y ait des choses effarantes.

M. BERNARDINO.– Nous allons donc distinguer les deux procès-verbaux. Puis nous poserons la question aux autres membres du Conseil d'administration, pour savoir s'ils sont d'accord pour le report de l'approbation du procès-verbal du 3 juillet 2020 ou pas.

Pour le procès-verbal du 29 mai 2020, qui vote contre ? Quelles sont les procurations contre ? Qui s'abstient ? Quelles sont les procurations d'abstention ?
Merci.

Le procès-verbal du 29 mai 2020 est validé.
--

Pour le procès-verbal du 3 juillet 2020, les autres membres du CA souhaitent-ils un report du vote du procès-verbal, ou ont-ils eu le temps de le lire et souhaitent-ils le valider en l'état ?

M. PELLET.– Je me permets de signaler que c'est la première fois que nous procédons ainsi. Habituellement, quand quelqu'un demande le report, d'autant plus qu'il s'agit du dernier procès-verbal, cela ne pose pas de problème.

M. BERNARDINO.– Cela ne me pose pas de problème personnellement. Je demande juste si les autres membres du CA restent sur cette ligne. Vous n'avez pas d'opposition à ce que nous reportions le vote du procès-verbal du 3 juillet 2020 ? Très bien, nous reportons donc ce vote au prochain Conseil d'administration.

L'approbation du procès-verbal du 3 juillet 2020 est reportée.

M. BERNARDINO –Mme de SUREMAIN si vous voulez vous exprimer. .

Mme de SUREMAIN.– Bonjour à toutes et à tous.. Je vous remercie de cette proposition. Cela permettra peut-être d'apporter quelques éléments de clarification qui pourraient être utiles. Je n'ai aucun commentaire à faire sur le procès-verbal du CA du 3 juillet 2020. Je n'y étais pas, mais je l'ai quand même parcouru. Il me semble que quelques clarifications pourraient être utiles.

Je précise mon point de vue. Il est très fonctionnel et très pragmatique. Mon intérêt et mon objectif sont que l'UPEC fonctionne au mieux. Je vais donner quelques mots d'explication sur ma démission qui a été abondamment commentée et questionnée. Je pense utile de dire quelques mots. Je serai très brève. La raison de ma démission est une perception qui est la mienne. Je trouve qu'il y a eu un mauvais fonctionnement, que je regrette. Je parle d'un dysfonctionnement du binôme

président/vice-président du CA sur un dossier d'envergure. À mon avis, ce dossier méritait, et il mérite toujours qu'il lui soit consacré la plus grande attention, et il faut que ce dossier soit travaillé avec la plus grande rigueur et la plus grande méthode possible.

J'ai vu que Simon GILBERT était intervenu. Nous avons eu l'occasion d'échanger. Je n'ai aucun souci avec l'action qui a été la sienne. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce point. Ma question porte sur la communication entre président et vice-président du CA sur des aspects financiers et budgétaires, RH, pour un projet d'envergure qui n'est pas une petite convention, mais un projet structurant. J'ai eu l'occasion de constater au mois de juin que cette communication n'a pas eu lieu, pour des raisons diverses et variées. Je le regrette fortement. Pour moi, cela pose un problème de fonctionnalité du binôme, surtout quand ce binôme est qualifié de stratégique et il l'a été. Je crois qu'il l'a effectivement été pendant deux ans.

J'ai tiré les conséquences de ce que j'avais constaté, les annexes financières ont été signées par le Président et paraphées par le Président à toutes les pages. Je n'en ai pas été informée en temps utile. L'action du VPCR n'est pas du tout en cause. La question est sur le dysfonctionnement du binôme président/ vice-président du CA. C'est le motif de ma démission. Le Président a reçu les annexes financières une semaine avant le dépôt du dossier. Nous aurions eu le temps d'en parler d'autant que nous nous sommes vus plusieurs fois dans la semaine, j'ai posé des questions sur ces annexes financières mais sans avoir de réponse.

Concernant ma démission en elle-même, j'ai averti le Président de mon intention par téléphone le vendredi 19 juin sur ce motif. Je lui ai envoyé ma lettre le lundi. J'ai pris le temps de la réflexion pendant le week-end et je l'ai envoyée le lundi matin. J'ai eu en retour une acceptation de démission par retour de courriel, dans l'heure. J

Je n'ai pas reçu de coup de téléphone, d'interrogation ou de discussion. Je crois que dans ces cas, il faut tirer les conséquences et prendre acte de cette situation.

J'en ai tiré toutes les conséquences. Cela dit, je ne vais pas épiloguer sur ce sujet. Je suis élue au CA, et comme je l'ai dit, ce qui m'intéresse est que l'UPEC fonctionne le mieux possible. Mon objectif est d'honorer les engagements de ce mandat et de cette élection. Je suis élue pour quatre ans et je n'ai pas l'intention de démissionner. Si je peux faire mon travail d'élue correctement, je le ferai avec intérêt. Je pense que le reste concerne d'autres questions et d'autres sujets. Je pense qu'il y a ici une question précise qui portait sur le fonctionnement satisfaisant ou non du binôme Président/vice-président du CA. Je n'ai pas d'autre chose à dire, d'où la présence aujourd'hui en CA. Je considère que j'ai été élue sur un programme, auquel j'ai largement participé et que je trouve toujours très bon. Je défendrai ce programme et j'y participerai autant que je le pourrai.

Comme je l'ai déjà dit, l'important est pour moi que l'UPEC fonctionne au mieux possible, chacun à sa place.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.2. Avis sur la création de contrats doctoraux

M. BERNARDINO.– Merci Mme de SUREMAIN. Je ne crois pas que cela amène de nouveaux commentaires. Je vous propose que nous poursuivions l'ordre du jour avec un avis sur la création de nouveaux contrats doctoraux. Mme HANCOCK est ici, elle répondra donc aux questions liées à l'école doctorale et à différents éléments.

Il s'agit essentiellement d'un avis sur la possibilité de créer des contrats doctoraux financés par l'université au sens large. L'idée est que nous avons cette année constaté que nous sommes sur une année basse en nombre de contrats doctoraux. Cela signifie que nous avons laissé de nombreux étudiants parfois très bons,

qui étaient classés deuxième, voire premiers, dans certaines ED, ne pas avoir de contrats doctoraux. Nous avons donc cherché la façon d'en récupérer un maximum. Nous vous proposons donc la création de dix nouveaux contrats doctoraux, avec un cofinancement sur les contrats doctoraux en question. Il serait pour moitié pris sur le budget central et pour moitié un cofinancement à trouver par les laboratoires et les composantes pour cofinancer ces contrats doctoraux.

Dans un premier temps, nous avons sollicité les composantes dans lesquelles les laboratoires sont rattachés pour voir si cet effort pouvait être fait par les composantes en question. Je sais que les composantes ont déjà largement travaillé en vitesse accélérée pour voir avec leurs laboratoires comment pouvoir rattraper des étudiants déjà identifiés pour pouvoir s'engager sur ce sujet.

C'est un engagement fort de l'université de pouvoir ajouter ces dix contrats doctoraux, qui plus est dans une année où le nombre de contrats doctoraux est plutôt bas. C'est pour cela que nous sommes partis sur un nombre assez élevé. L'idée est qu'à terme, avec Mme HANCOCK, nous fassions en sorte que le nombre de contrats doctoraux proposés chaque année soit à peu près le même, pour ne pas avoir des effets de creux et de variation d'une année sur l'autre sur le nombre de contrats doctoraux. Cela pourrait poser problème, avec des tensions sur des années.

Nous avons aussi l'idée d'augmenter le nombre total de contrats doctoraux proposés par l'université. Nous avons évoqué le point positif de rentrer dans Shanghai. Je pense que cela va aussi créer de la visibilité pour l'université. L'idée est d'attirer les étudiants, mais nous ne pouvons pas attirer des étudiants en thèse si nous n'avons pas de contrats doctoraux à leur proposer. Il est donc important que nous puissions aller vers une augmentation du nombre de contrats doctoraux. Budgétairement, cela ne peut pas être financé sur les budgets, puisque nous avons

vu qu'il y avait déjà 10 millions d'euros de ponction sur l'université. Il est donc compliqué d'en ajouter. Néanmoins, je pense qu'avec un effort partagé, nous devons pouvoir réussir à trouver des modes de financement à ces contrats doctoraux pour les augmenter.

Nous vous proposons donc aujourd'hui une création d'une augmentation que nous avons évoquée pour dix contrats, parce qu'il fallait donner un chiffre. Le chiffre de dix nous paraissait bien parce que nous avons un peu regardé par rapport aux années « fastes ». C'est cyclique sur trois ans. Selon le nombre de personnes que nous avons laissé de côté, cela nous semblait couvrir les besoins de cette année.

Si jamais nous avons des remontées supérieures, nous verrions en BR2 ou lors d'un prochain CA, lorsque nous aurions la visibilité exacte du nombre de contrats proposés, s'il fallait vous proposer une augmentation de ce nombre et en repêcher un de plus, pour ne pas laisser le onzième sur le côté. En tout cas, il nous paraissait bon d'avoir déjà un affichage de dix pour dire que ce n'était pas contraint à un ou deux contrats, mais suffisamment ouvert pour que nous puissions en avoir pour « tout le monde ». Nous espérons que cela puisse débloquer une situation qui était restée bloquée cet été, avec des étudiants qui n'avaient pas de contrat doctoral. Nous espérons pouvoir les garder assez rapidement.

Il est donc prévu que ce soit vu en CR le 28 septembre, si je ne me trompe pas.

Mme HANCOCK.– M. GILBERT, vous m'aviez dit qu'il y avait eu une demande de report.

M. GILBERT.– Absolument. Il y a eu une demande de report formulée dans le cadre du dernier Codir, pour que les doyennes et les doyens aient le temps en interne d'explicitier le dispositif auprès de leurs équipes, de faire des projections sur ce que cela pourrait conduire en termes d'engagement financier. Il s'agit aussi que les

candidatures aient davantage de temps pour se manifester. Ce sera donc à la CR du 12 octobre.

M. BERNARDINO.– Nous essaierons autant que possible de démarrer le plus tôt possible les contrats doctoraux en question pour permettre aux candidats d'être sur des contrats le plus rapidement possible. Je ne sais pas s'il y a des questions. Mme de SUREMAIN.

Mme de SUREMAIN.– Merci. Nous avons eu l'occasion de discuter du fond. L'idée est excellente et il faut trouver les moyens de sa mise en œuvre. Ensuite, sur la manière et la méthode, j'ai plusieurs questions. Mes questions sont d'ordre constructif, ce n'est pas de l'obstruction. Ne vous méprenez pas sur cette intervention. Ma première question consiste à savoir ce qui est demandé aujourd'hui. J'ai lu dans l'ordre du jour qu'il s'agit d'un avis, mais le CA ne rend pas des avis. C'est la CFVU et la CR qui rendent des avis. Le CA délibère et il approuve ou il est informé. Il faut donc peut-être d'abord clarifier : sommes-nous au stade de l'information, nous prenons la température pour voir ce que les autres en pensent, ou sommes-nous au stade plus solide de l'approbation ? Dans ce cas, il faudrait un petit texte à approuver qui dise ce que le CA doit approuver.

Le deuxième point est moins important. Le document qui est mis à disposition n'est pas un petit paragraphe de délibération d'approbation. Le document dont nous avons eu connaissance est intitulé sur le SharePoint « Circulaire ». Une circulaire est un acte administratif. Nous n'envoyons pas un acte administratif aux administrateurs. Une circulaire, c'est ce qu'un chef de service adresse à son service et ses subordonnés. Ce sont des instructions.

Concernant ensuite le contenu des engagements, M. BERNARDINO nous donne des éléments, avec les dix contrats doctoraux. Le document évoque des demi-allocations et des demi-contrats doctoraux.

M. BERNARDINO.– Il s'agit de « demi-prix sur le budget central ».

Mme de SUREMAIN.– Le document ressemble en fait à un document adapté à une CR. Il explique quelle sera l'autre partie du cofinancement. Ici, le CA est interrogé sur le cofinancement, et l'autre moitié. Il faudrait ici connaître le volume envisagé et l'enveloppe, et ensuite que vous nous disiez quand ces allocations démarreraient, quelle serait la date d'effet et comment les financer. Ce sont ces précisions dont nous avons besoin. Nous est-il demandé ensuite de voter sur ces points ? Je vous répète que selon moi, c'est une excellente idée de le faire. Ce sont donc ces trois éléments que j'avais besoin de préciser.

M. GILBERT.– Je dirais juste un mot sur le caractère juridique. En droit administratif, vous pouvez solliciter un avis de tout organe, quel qu'il soit. C'est un droit. Nous pouvons donc solliciter un avis des administrateurs. Même si ce n'est pas prévu dans les textes, c'est un droit. Ensuite, nous sollicitons un avis sur un projet de circulaire. Pour l'instant, ce n'est pas un document qui a été signé. Ce n'est donc pas une circulaire, mais un projet de circulaire. Il va donner lieu à votre analyse. Une fois que vous aurez exprimé des avis, nous pourrons l'améliorer, le compléter ou le modifier. Il deviendra une circulaire une fois qu'il aura été notifié, après signature.

Mme de SUREMAIN.– Je pose la question, mais cette circulaire sera destinée à qui ?

M. GILBERT.– La circulaire sera destinée à ceux qui recevront le document. À partir du moment où les composantes ou les laboratoires sont sollicités pour envisager un financement partagé avec le central, ce seront donc les doyennes et doyens des UFR. Le cas échéant, ce seront les directions des laboratoires.

Mme de SUREMAIN.– La question posée au CA, ce qui est dans le périmètre du CA, c'est la décision du CA d'assurer le cofinancement de l'autre moitié ? Je me dis que

c'est une très bonne idée. Un petit paragraphe de délibération aiderait peut-être à préciser les choses.

M. GILBERT.– Sinon, ce n'est pas dans le budget de la CR que d'allouer des allocations doctorales. Pour l'instant, tel que l'ont décidé les administrateurs, la CR se prononce sur les postdoctorats, mais pas sur les allocations doctorales. Cela ne relève donc pas de la CR.

M. BERNARDINO.– Sur le financement, nous pouvons répondre. Nous sommes sur de la masse salariale, c'est effectivement un engagement pluriannuel, puisqu'il s'agit d'ATSUP. Nous avons bien évidemment vérifié que sur la masse salariale actuelle, il n'y a que trois mois d'ici la fin de l'année de contrats doctoraux à prendre en charge. Cela représente une somme qui n'est pas conséquente. Ce sera effectivement sur le budget initial 2021. Nous verrons l'impact d'une année pleine de ces contrats.

Une intervenante – Trois mois, cela signifie que ce sont des contrats doctoraux qui démarreraient au 1^{er} octobre, pas au 1^{er} septembre. Cela pourrait être le cas.

M. BERNARDINO.– Non, nous avons plutôt envisagé le 1^{er} octobre. Avec le décalage qui a été demandé de passer sur la CR suivante, nous verrons si nous pouvons démarrer au plus tôt, ou rétroactivement si c'est possible. Nous préférierions que ce soit au 1^{er} octobre, ce qui veut dire trois mois de financements à prévoir.

M. TEBOUL.– Pour préciser une chose par rapport à ce que disait Mme de SUREMAIN, il est vrai qu'une circulaire est normalement adressée par un chef de service à l'ensemble des personnes qui font partie de son service, et de manière à ce que soient suivies un certain nombre d'indications figurant dans la circulaire. Le plus souvent, elles sont d'ailleurs interprétatives. Elles n'ont pas un caractère réglementaire. C'est rare. Le problème est qu'il n'est pas interdit de donner un avis, et même si la circulaire n'était pas à l'état de projet, et qu'elle était définitive,

on pourrait la porter à la connaissance des membres du CA en tant que texte définitif et leur demander précisément un avis à ce sujet. Je crois que c'est comme cela qu'il faut le dire. En réalité, on est saisis pour avoir connaissance de certains éléments d'information. Cela se fait d'ailleurs pour les contrats. En réalité, on les porte à connaissance pour avis, parce que chacun peut alors s'exprimer en donnant son sentiment.

M. VALLÉE.– Pour les prochaines présentations de budget, ce serait peut-être bien de séparer dans l'enveloppe masse salariale les différentes sous-parties, c'est-à-dire la partie « personnel/masse salariale classique », avec les salaires des professeurs, les heures, maintenant les contrats doctoraux. Nous allons ici nous retrouver avec des augmentations d'enveloppe de masse salariale qui seront peut-être en trompe-l'œil.

M. BERNARDINO.– Oui, je vois ce que vous voulez dire. On pourrait penser que nous augmentons le nombre de BIATSS alors que nous augmentons le nombre de contrats doctoraux. C'est noté. Concernant ce qui a amené cette démarche pour moi, même si nous pouvions le faire sans avoir d'avis formel du CA, il me paraissait important que le CA soit informé de la politique mise en œuvre, que cela ne passe pas uniquement en CR et que cela ne soit pas uniquement quelque chose qui soit fait ainsi. C'était donc important de « prendre la température », même si nous voyons assez mal comment nous pourrions nous opposer à ce genre de dynamique, mais c'était bien d'en informer le CA et d'avoir un avis un peu formel et un accord de principe sur ces créations, sans que ce soit une circulaire, quelque chose de totalement verrouillé.

M. PELLET.– Oui, je voulais intervenir dans le même sens que Mme de SUREMAIN sur la question de l'avis. Je pense quand même que le terme d'avis est important. Ce que vous venez de dire relève de l'information, et c'est très bien. Le CT vote les

avis. Un avis est définitivement une sorte de vote, mais qui n'a pas de caractère contraignant pour le compter, sauf quand il y a unanimité du CT. On prend des avis au CT, et soit le CA est informé, soit il approuve ou désapprouve.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas d'opposition sur le principe de création de nouveaux contrats doctoraux, je vous propose de continuer.

M. PELLET.– Je termine. Le terme d'avis, cela paraît être une affaire de mots, mais il faut distinguer une assemblée consultative comme le CT et une assemblée décisionnaire comme le CA. L'avis est quelque chose qui relève d'une assemblée consultative. Il ne faudrait pas que le CA lui soit assimilé.

M. BERNARDINO.– C'était un avis pour information. Au prochain CA qui sera le 7 octobre, pour lequel nous aurons normalement un nombre de contrats doctoraux et de cofinancements proposés, je vous propose que nous fassions voter la validation du nombre définitif de prises en charge. Ce sera plus formel, et nous aurons à ce moment-là un nombre « définitif » à vous présenter.

M. TEBOUL.– Je suis d'accord avec ce que vient de dire M. PELLET. Quand nous sommes informés en réalité, c'est précisément pour prendre connaissance et éventuellement donner son avis. Le problème est bien ici, en réalité nous jouons ici sur les mots. Nous sommes sur un terrain dans lequel, en portant à la connaissance des membres du CA sur un certain nombre d'évolutions, nous générons nécessairement un débat. La seule chose, c'est qu'à la suite de ce débat, il n'y a pas une prise de décision sur les questions portées à la connaissance des membres du CA. Par conséquent, les choses sont déjà décidées, par exemple pour les contrats. Il n'en demeure pas moins que les membres peuvent s'exprimer et que des avis sont donnés. L'équipe dirigeante a le droit, en tenant compte de ces avis, de modifier les éléments d'information qu'elle a portés à la connaissance des membres du CA. Voilà comment les choses se passent d'un point de vue purement administratif.

Nous sommes ici trois juristes, mais il me semble que cela se passe ainsi. Sommes-nous d'accord ?

Un intervenant – Il nous faut un arbitre.

M. LIGNEUL.– Merci. Puisque le professeur TEBOUL insiste pour avoir un troisième avis, je crois qu'il a raison. Moi aussi, il me semble que l'autorité administrative peut émettre des avis, même si par ailleurs elle prend des décisions contraignantes. Par exemple, le Conseil d'État rend des arrêts et des avis de façon un peu régulière sans que cela pose manifestement de difficultés à nos pouvoirs publics, depuis la fin du XIXe siècle.

Pour le reste, je suis assez d'accord avec l'idée que le débat du Conseil d'administration lui permet éventuellement d'émettre un avis ou de ne pas en émettre. Cela permet en tout cas un débat démocratique, et il est certain que c'est dans le Code de l'Éducation.

M. BERNARDINO.– Sur le principe, vous n'avez donc pas d'opposition à la création de ces contrats doctoraux ?

M. TEBOUL.– Il est simplement vrai qu'il faut éviter d'envoyer ce mot dans l'ordre du jour. Je rejoins Mme de SUREMAIN, parce que cela peut générer des équivoques. Il faudrait le faire comme nous le faisons pour les contrats, c'est-à-dire mettre le point à l'ordre du jour, sans préciser et employer ce mot qui peut éventuellement générer des équivoques. Le Conseil d'administration est en effet normalement une instance décisionnaire et non pas consultative.

M. BERNARDINO.– C'est noté pour la prochaine fois. S'il n'y a pas d'oppositions, nous vous présenterons lors de notre prochain CA le nombre définitif de contrats doctoraux pour procéder à un vote formel. Nous avons demandé à M. GREFFE de venir compléter le point d'information qui avait été fait sur le plan de relance. Il est arrivé.

Ajout à l'ordre du jour : Point d'information sur le plan de relance

M. GREFFE.– Bonjour à tous. En attendant la présentation PowerPoint, je vais vous rappeler le contexte du plan de relance, dont les informations nous sont parvenues tout récemment. Il s'agit d'une volonté d'investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État. Pour rappel, l'État représente environ 100 millions de mètres carrés, dont un peu plus de 18 millions de mètres carrés pour le monde universitaire. Nous estimons à peu près à un tiers le patrimoine vétuste. C'est donc un enjeu important de mise à niveau énergétique de ce patrimoine.

C'est une grande occasion pour nous d'obtenir des financements sur certains projets importants de l'université, avec deux contraintes. La première est de rendre nos projets avant le 9 octobre. La deuxième contrainte est de démarrer les travaux avant décembre 2021. Il faut que nous trouvions une méthode de travail pour répondre à ces contraintes. C'est faisable par rapport au projet que nous avançons.

Sur les projets, ils sont attendus des projets purement techniques de rénovation énergétique, mais aussi de premières phases de projets CPER. C'est une possibilité pour nous de démarrer ces opérations de travaux. Nous savons bien que les opérations qui sont enclenchées trouveront toujours des financements complémentaires ultérieurement.

Puis, il s'agit de mobiliser des financements complémentaires de plan de relance sur ces projets qui sont très coûteux. Il y a donc cette double idée : avancer sur des projets CPER et des projets purement techniques sur des bâtiments vieillissants. C'est ce que nous proposons pour ce plan de relance.

Je parlerai rapidement des opérations de CPER. Vous les connaissez, elles ont été présentées au CA. Elles correspondent à un schéma directeur. Il y avait six opérations, dont trois en construction. C'était l'extension du campus Sénart. C'est la

construction d'une MSH à Créteil, et c'est le projet UPEC Nord. C'est hors plan de relance.

À l'inverse, il y a trois opérations de rénovation de bâti vieillissant. Il y a le campus Chérioux à Vitry, l'ancienne caserne Damesme à Fontainebleau, puis la restructuration de la Faculté de Sciences et Technologies, bâtiment P sur le campus Centre. Ce sont trois opérations que nous souhaitons présenter dans le plan de relance, en tout cas ce sont de premières phases.

Je vous projette une photographie de deux bâtiments de l'ancienne caserne Damesme. Vous vous souvenez sans doute dans la présentation du CPER de l'ancien fort avec plusieurs bâtiments existants que nous conserverions et d'autres que nous démolirions. En tout cas, il y a deux bâtiments sur lesquels nous avons déjà travaillé, parce qu'il y a un objectif d'accueillir dès la rentrée 2021 l'école internationale d'études politiques. Nous avons déjà démarré les études. Nous avons même déposé le permis de construire au début du mois de septembre. C'est donc une opération qui est prête à démarrer et que nous allons présenter avec un budget de 3,5 millions d'euros, dans le cadre du plan de relance. Au passage, cela allégerait la facture puisqu'il était initialement prévu une participation financière de l'UPEC et du Département. Si cela s'intègre dans le plan de relance, c'est une opération très intéressante pour nous, et pour basculer des financements sur les autres projets CPER.

Sur le campus Centre, je vous parlais de l'opération de restructuration du bâtiment P. Nous souhaitons pouvoir restructurer une ou deux ailes de ce bâtiment. Pour nous, l'enjeu sera la relocalisation des activités. C'est un travail à engager avec les usagers et le directeur de l'UFR pour pouvoir mener ces opérations assez lourdes. Il s'agit en effet de relocaliser les activités, désamianter une aile ou deux puis restructurer le bâtiment. C'est une opportunité à ne pas laisser passer.

Nous allons essayer de décrocher cela dans le cadre du plan de relance pour engager ces travaux importants sur un bâtiment qui nécessite complètement une rénovation énergétique, mais aussi une remise à niveau fonctionnelle de la faculté. C'est un projet que nous estimons à un peu plus de huit millions d'euros, pour un peu plus de 5 000 mètres carrés sur les 16 000 mètres carrés de l'ensemble du bâtiment.

Une autre opération purement technique est la bibliothèque universitaire du campus Centre.

M. LE PRÉSIDENT.– Je rappelle qu'il y a des barres cinq et huit éventuellement pour ce plan de relance, en particulier sur l'énergie. Il y a des barres à cinq et huit millions d'euros qui sont données.

M. GREFFE.– Effectivement, il y a plusieurs seuils dans le plan de relance. Il y a un seuil au-delà de huit millions d'euros. Ce ne sont pas les mêmes commissions qui analyseront les projets. Pour nous, il peut aussi être intéressant d'avoir des opérations de différents montants pour être dans une concurrence différente par rapport aux autres établissements.

Il y a donc aussi une opération purement tournée vers l'économie d'énergie, avec la bibliothèque universitaire. C'est un bâtiment très vétuste, techniquement et fonctionnellement, sur le campus Centre. Nous proposons un travail sur l'enveloppe, en première phase. La phase ultérieure sera le réaménagement de ce bâtiment, mais ce plan de relance est l'occasion de présenter cette rénovation énergétique. C'est une opération qui s'élève à peu près à deux millions d'euros.

Une autre opération purement technique concerne la rénovation énergétique, avec le clos couvert, plus modeste, de l'ordre de 600 000 euros. Elle concerne les amphithéâtres du bâtiment I sur le campus Centre. Il y en a quatre. Nous allons

essayer de travailler sur l'enveloppe pour avoir une économie d'énergie assez simple et conséquente à obtenir.

Enfin, je reviens sur un projet de Contrat de Plan État Région, avec le Campus Vitry. Nous allons présenter deux opérations. Pour ceux qui connaissent le site, la particularité est que nous sommes sur un terrain qui appartient au Département. Il y a des échanges depuis longtemps. C'est un CPER qui est soutenu par le Département. Il y a des échanges que nous accélérons du point de vue opérationnel dans le cadre du plan de relance par rapport à ces bâtiments et notre implantation. En tout cas, il y en a un que nous appelons le clocher. Il est collé au patrimoine de l'IUT. Il referme le campus. Il est pour nous pertinent de l'acquérir et de le rénover. C'est un projet que nous présentons. Il s'agit d'un bâtiment d'environ 900 mètres carrés. Pour nous, c'est intéressant si nous pouvons obtenir ce financement pour une rénovation énergétique, mais aussi et surtout pour une implantation de l'IUT et d'autres formations dans ce bâtiment.

Liée à cela, il y a cette opération CPER. Je vous montre une photographie, mais l'implantation est encore à préciser avec le Département. L'idée d'extension est présentée dans la fiche CPER. Nous souhaiterions une première phase de travaux dans un des bâtiments existants autour. Ils sont d'ailleurs assez magnifiques. Ils sont à rénover. Nous souhaitons cette première phase. Nous savons bien quand nous démarrons un projet qu'il est plus facile ensuite d'obtenir tous les financements CPER par la suite. Ce serait pour nous nous une très belle occasion de démarrer cette opération avec le plan de relance.

Voilà pour les projets. Je vous laisse peut-être poser des questions si vous souhaitez avoir des précisions sur ce plan de relance.

M. PELLET.– Sur le choix de la répartition, en dehors des projets de rénovation énergétique qui sont spécifiques, les autres faisaient partie du dossier déposé au

CPER. Ma question est de savoir si vous avez choisi de faire basculer ces projets sur le plan de relance parce qu'ils avaient moins de chance d'être acceptés au CPER, ou à l'inverse, si c'est parce que c'est une priorité par rapport aux autres projets.

M. GREFFE.– Il n'y a pas de priorité par rapport à cela. Clairement, le plan de relance porte sur la rénovation. Entre les projets de construction du CPER qui ne peuvent pas entrer dans le plan de relance et ceux-là qui sont possibles, il y a autre chose derrière. Le CPER n'a pas de date certaine. Ce sera peut-être à la fin de l'année 2021. Ce sera peut-être beaucoup plus tard. Si nous avons une possibilité de démarrer très rapidement nos projets CPER, c'est une chance. Il s'agit de profiter de l'urgence pour pouvoir démarrer plus tôt.

Nous savons aussi que si par le plan de relance, nous mettons un pied dans le projet, nous aurons beaucoup plus de chances d'obtenir les compléments dans le CPER. Ce sera politiquement connu et avancé.

M. PELLET.– Vous parlez de compléments sur ces projets ou de compléments sur l'ensemble des projets ?

M. BERNARDINO.– Sur le CPER, nous obtenons en général une enveloppe, par rapport à ce que nous avons demandé. Un arbitrage se fait ensuite en interne pour savoir ce que nous gardons ou pas par rapport à l'enveloppe qui a été votée. Tout ce qui aura pu être financé par le plan de relance permettra de libérer de la marge de manœuvre dans le cadre du CPER.

M. GREFFE.– Il y aura aussi effectivement une libération de marge de manœuvre sur des projets. Dans les CPER, l'université participe financièrement, puisqu'il y a un partage. Ici, si le plan de relance finance une partie de ces projets, cela permet aussi de rebasculer le financement sur d'autres projets qui pourraient ne pas être financés ou moins financés. L'idée n'est pas d'être dans une hiérarchie de projets, mais plutôt d'avancer le plus vite possible là où nous pouvons avancer.

M. BERNARDINO.– C'est bien clair, le plan de relance concerne les projets qui sont immédiatement démarrables. Cela suppose d'avoir des études déjà réalisées. Nous avons donc mis tout ce dont nous étions déjà quasiment sûrs. Nous avons évoqué par exemple le campus de Fontainebleau. Le permis de construire a déjà été déposé. Il s'agit vraiment d'aller chercher du financement qui nous permettrait de faire des réalisations.

M. VALLÉE.– Le sujet des CPER concerne aussi la rénovation des performances énergétiques des bâtiments. Ma question est la suivante. Vous dites que nous allons profiter de l'enveloppe du plan de relance. Une discussion aura-t-elle lieu avec l'État et les parties pour savoir qui finance quoi, de manière à ce que tous les projets solides soient financés rapidement ? Ici, j'ai l'impression qu'il est plutôt question d'une opportunité. D'un côté, il y a le plan de relance et de l'autre, le CPER.

À un moment donné, si sur un même sujet il y a deux financeurs possibles, même s'il peut y avoir un décalage avec le déblocage des enveloppes, est-il prévu de se mettre d'accord avec la Région et le plan de relance de manière à ce que chacun prenne sa part et que les enveloppes soient débloquées séquentiellement pour que tous les travaux aboutissent ?

M. GREFFE.– Ensuite, notre politique reste stable par rapport à cela. Il y a une logique qui consiste à présenter les projets CPER en première phase dans le plan de relance. Cela correspond bien à une stratégie de l'établissement. Il y a une hiérarchie déjà faite dans les projets. Je dirais qu'il y a une logique du côté de l'UPEC à avancer ces projets plutôt que d'aller en chercher des nouveaux.

M. VALLÉE.– J'ai bien compris. Le travail du CPER pourra faire avancer le plan de relance.

M. LE PRÉSIDENT.– Pour répondre à votre question, M. VALLÉE, il est vrai que Mme BONNAFOUS est venue et je le faisais remarquer tout à l'heure. C'est bien dans

cet échange avec le Rectorat et la Région, puisqu'elle a discuté avec la Région, que se sont placés un certain nombre de points de plan de relance. Ce n'est donc pas déconnecté des contacts avec le Rectorat et la Région.

M. VALLÉE.– Le projet de Fontainebleau est pour moi évident. En termes d'impact sur le personnel, ce sera presque nul. Le transfert de propriété a sans doute déjà été fait, vous le confirmez ?

M. GREFFE.– Oui, mais c'est en cours de signature.

M. VALLÉE.– Mon inquiétude porte davantage sur le bâtiment que je connais le plus, c'est-à-dire le bâtiment P. Effectivement, c'est un des avantages d'une rénovation par ailes au niveau BIATSS, nous pensions que c'était le plus judicieux malgré que que cela allait créer des problèmes. Je pense que nous allons être pris par le temps pour ce bâtiment. Pour trouver une solution de repli, faire des travaux dans cette solution de repli, et pour quels projets ? Rénover l'extérieur est une chose, mais ce n'est pas forcément la chose la plus primordiale. Comment sera-t-il restructuré ?

Ensuite, il y a la question de faire avaler la pilule. Puisqu'il faudra aller très vite, vous savez que la rentrée 2020-2021 est la meilleure année pour faire un chamboulement dans l'enseignement. Vous imaginez bien que si les travaux doivent démarrer fin décembre 2021, j'ai déjà le rétro planning en tête.

M. GREFFE.– Effectivement, ce sont les particularités de ce projet, sachant que par rapport à d'autres projets, nous avons déjà eu des études réalisées de faisabilité et de préprogrammation. Nous allons les mettre à jour avec les usagers en termes de fonctionnalité. À quoi doit ressembler le bâtiment demain dans l'organisation des espaces d'enseignement et de recherche ? Ici, nous ne partons pas de rien. Il est important d'avoir cela.

Dans l'organisation des travaux, avec un démarrage fin 2021, toute la réflexion va démarrer, mais nous pouvons peut-être aussi commencer par du clos couvert, par

les menuiseries extérieures, et peut-être organiser les opérations de travaux de façon à avoir un engagement de travaux pour fin 2021, mais sur des choses qui impactent le moins possible, si nous avons du retard sur une relocalisation de l'utilisateur. Il faut voir comment nous phasons les opérations de travaux. En tout cas, la relocalisation est la particularité de ce projet. Effectivement, c'est un sujet à débattre sur les projets mois.

M. BERNARDINO.– M. MOSCOVICI a demandé la parole.

M. MOSCOVICI.– Pour répondre à M. VALLÉE et pour informer tous les administrateurs de ce projet qui date déjà de plusieurs années, le travail a déjà été avancé depuis 2015 – 2016. Nous aboutissons enfin à un projet qui semble pouvoir être mis en place. Il est certain qu'il y aura des désagréments. La question majeure est en effet la relocalisation temporaire dans d'autres locaux. Elle va durer quand même plusieurs années, au moins trois ans. Il faut savoir que lors de la visite de Simone BONNAFOUS la semaine dernière, nous avons eu une oreille très attentive à ce projet, avec des propositions de relocalisation. Nous en parlions, mais il faut que ce soit concrétisé vis-à-vis du Département. Il y a donc des possibilités.

Comme le dit M. GREFFE, nous ne partons pas de rien. Le programmeur doit normalement revenir d'ici peu pour remettre un peu en place le projet global. Nous nous retrouvons aussi avec des inconnues ou des notions dans les équations qui sont un peu délicates. Nous avons commencé des travaux de désamiantage de certains couloirs. Nous nous sommes aperçus que c'était une très mauvaise idée parce que cela se passe très mal. M. VALLÉE le sait bien. Cela a posé énormément de difficultés. Nous ne pouvons donc partir que par un désamiantage d'aile entière. Nous sommes partis sur l'idée du P3 et P4 parce que c'est la partie la plus difficile à mettre en place. Elle peut être financée très rapidement via le plan de relance.

Nous ne savons pas ce que donnera le CPER, pour lequel le bâtiment P2 ne sera peut-être pas la priorité absolue.

Des financements ont déjà été engagés dans l'université, et je les remercie. Je crois qu'il y a déjà eu plus de deux millions déjà investis pour les couloirs qui ont été refaits et qui sont en train d'être refaits. Il y a une continuité. Il y aura des difficultés. J'espère que cette date de décembre 2021 peut être négociée, peut-être dans le cadre du début des travaux, mais si nous le faisons aussi passer dans le cadre du déménagement, cela fait que l'opération aura quand même démarré. Nous allons essayer de voir s'il y a la possibilité de négocier cela. Cela nous permettra d'avoir un peu plus de temps sur la partie déménagement.

En tout cas, nous sommes en train de réfléchir à une solution de repli, de bâtiment tampon. Comme vous le savez M. VALLÉE, mon rêve était que nous ayons un bâtiment entier à surface équivalente du bâtiment P pour tous déménager sans difficulté. Bien évidemment, c'est impossible à trouver, mais nous avons ici une piste de plusieurs milliers de mètres carrés qui nous permettraient d'accueillir les laboratoires. Mais c'est comme dans tous les travaux, on le voit dans les rues de n'importe quelle ville. Au moment où il y a des travaux, il y a des désagréments. C'est un vœu sincère de tous les personnels du bâtiment P que ce bâtiment soit enfin rénové. Il n'y a eu aucune rénovation depuis 1970, à part des rénovations de peinture. On ne peut plus vivre dans ce bâtiment avec une recherche moderne et des travaux pratiques modernes pour nos étudiants, pour nos laboratoires, pour nos chercheurs, pour nos BIATSS et tous les personnels. Nous avons une opportunité. Je pense que, malgré les désagréments, voyons l'aspect positif d'avoir enfin un bâtiment scientifique au sein de l'université qui puisse accueillir les étudiants dans de bonnes conditions, à part la MSE qui est un cas un peu à part.

M. VALLÉE.– Dans les scénarios, il y avait la fabrication d'un bâtiment à côté pour pouvoir faire un jeu de chaises musicales. Ma question est la suivante. Le bâtiment qui est en train d'être construit au niveau du parking avait de mémoire vocation à accueillir des DUT.

M. BERNARDINO.– Oui, si je ne dis pas de bêtises, il y a huit salles.

M. GREFFE – Il y a quatre salles de 40 places et quatre salles de 60 places. C'est un bâtiment qui pourra accueillir des formations lors des grands travaux de l'AFST.

M. VALLÉE.– Il n'est pas assez grand, mais avant il n'y avait rien.

M. BERNARDINO.– Nous sommes d'accord, mais ce ne sont pas les 5 000 mètres carrés que nous évoquions.

M. MOSCOVICI.– Nous ne pourrions pas y loger des TP ni des laboratoires. En tout cas, j'ai eu l'assurance de la Présidente que l'AFST pourra utiliser ces salles d'enseignement dans le cadre de la restructuration.

M. BERNARDINO.– Il s'avère que les travaux de l'IUT et du Grand Paris ont avancé à partir du déconfinement alors que les enseignements n'avaient pas repris, avec une partie des travaux qui devaient être les plus évidents.

M. GREFFE.– Nous avons eu cette chance que les travaux du Grand Paris sont passés à une période où nous n'avions pas d'étudiants. D'autre part, par rapport à tous les aléas qu'ils avaient, ils sont allés très vite. Les travaux les plus bruyants de construction de ce puits de 50 mètres de profondeur avec les parois moulées ont été réalisés en un mois et demi. Cela aurait pu durer six mois.

Ensuite, il y aura encore quelques travaux bruyants, mais ce sera très ponctuel, dans les mois qui viennent. Cela permet pour l'IUT d'aborder sereinement son enseignement au sein du bâtiment L, sans déménagement.

M. VALLÉE.– Ce bâtiment appartient à l'UPEC.

M. BERNARDINO.– Tous les bâtiments appartiennent à l'UPEC. Je ne comprends pas votre question. À ma connaissance, il n'y a pas d'acte de propriété hormis l'UPEC.

M. VALLÉE.– Tout est prévu pour nous, donc nous le gardons. Vous voyez ce que je veux dire.

M. GREFFE.– L'utilisation est centralisée. C'est la direction du patrimoine qui gère l'affectation. Il n'y a pas une composante du tout. Cela veut bien dire que pour une opération de travaux telle que celle pour le bâtiment P, c'est un bâtiment qui sera dédié.

M. BERNARDINO.– Il s'agissait bien d'une affectation temporaire pour l'IUT qui permettait de le faire. Il avait bien été pris l'engagement d'en faire un bâtiment plus définitif pour le garder pour la suite. Si l'IUT n'en a pas besoin parce qu'il n'y a pas besoin de déménager suite aux travaux, c'est que la suite arrive plus tôt. C'est tout. Il n'y a pas de débat là-dessus. J'ai vu Mme FAURE lever la main.

Mme FAURE.– Simone BONNAFOUS a quand même évoqué des solutions de proximité avec les lycées. Il y a quand même un plateau du lycée Branly à Créteil qui aujourd'hui est soi-disant un lycée à faibles revenus sociologiques, avec beaucoup d'espaces, de salles et de plateformes libres. Cela fait un moment et l'IUT le sait très bien. Ils travaillent avec eux. Il y a donc peut-être un intérêt à aller voir les lycées de proximité pour permettre aux étudiants et aux personnels pendant trois ans d'être dans des lieux assez proches. Avez-vous aujourd'hui une vision ? Est-ce que le Rectorat a une vision ? Il y a beaucoup de place.

M. BERNARDINO.– Les partages de locaux entre l'université et le lycée ne sont jamais très simples.

Mme FAURE.– Il serait possible d'utiliser les plateaux techniques du lycée Branly. C'est tout. Il ne s'agit pas de partager le lycée en entier.

M. GREFFE.– Je le note. Avant l'été, j'avais contacté la Région sur ce sujet, pour savoir si nous avions des hébergements possibles dans des lycées. Le contact de la Région devait chercher. Je n'ai pour l'instant pas eu de retour. Ce sont des pistes très intéressantes.

M. BERNARDINO.– Nous passons à autre chose. Il s'agissait simplement d'un point d'information. Au prochain CA, il devrait vous être présenté le plan de relance qui aura été déposé. Nous vous avons dit que la date de dépôt était fixée au 9 octobre. Il n'y aura pas de CA d'ici là. Nous vous présenterons au CA du 16 octobre le plan de relance qui aura été déposé, avec les chiffres consolidés. Merci.

Nous avançons sur l'ordre du jour.

2.3. Approbation de la subvention au comité d'action sociale et culturelle (CASC)

M. BERNARDINO.– Nous passons à l'approbation d'une subvention au comité d'action sociale et culturelle, le CASC. Nous vous avons mis une note sur le SharePoint qui était la note que nous vous avons demandé de faire remonter pour avoir quelques éclaircissements sur la situation qui nous paraissait loin d'être simple.

Pour information, cela avait été budgété. Dans le budget, la subvention avait été budgétée. Budgétairement parlant, cela avait été provisionné. Il s'agit d'une association. Il ne peut pas être versé de l'argent à une association sans le vote du CA qui approuve cette subvention à une association. Cet élément technique n'avait pas été fait cette année puisqu'il n'avait pas été demandé. L'association est revenue vers nous pour nous demander s'il était possible d'avoir cette subvention pour garder les opérations qui avaient été lancées, en particulier pour deux voyages. Nous vous avons mis la note, avec les justifications et le montant qui avaient été demandés, sachant que la subvention est plus faible que les autres années.

Ils souhaitent juste couvrir les actions qui ont été lancées. Il s'agit donc d'une subvention demandée de 10 000 euros.

Encore une fois, cela avait été provisionné dans le budget initial. Il n'y a pas de débat, mais il ne peut pas y avoir de versement à l'association sans accord du CA sur ce point. M. PELLET.

M. PELLET.– J'étais surpris par ces subventions parce qu'il y a eu des annonces de dissolution du CASC. Cette dissolution n'est-elle plus à jour ou est-ce que ce sont des subventions réalisées en vue de vider les comptes du CASC ?

M. BERNARDINO.– La dissolution est ce qui nous a été annoncé, mais ce n'est pas notre sujet à l'UPEC, puisque c'est l'association qui doit décider en AG si elle veut se dissoudre ou pas. C'est totalement décorrélé de la demande.

M. PELLET.– Cela veut dire que la Présidence a demandé à l'association de se dissoudre.

M. BERNARDINO.– Absolument pas.

M. PELLET.– Alors pourquoi y a-t-il eu cette annonce ?

M. BERNARDINO.– C'est l'association qui nous a annoncé qu'elle souhaitait peut-être se dissoudre pour arrêter les actions qu'elle menait. C'est un choix d'association. La seule chose qui nous avait été remontée et sur laquelle je suis intervenu en juillet, c'était la fin de la plateforme de vente de billetterie qui avait été mise en place par l'association en question, mais elle était exclusivement réservée au personnel de l'université. Il avait été mis un arrêt de cette plateforme par l'association. Nous avons simplement demandé à Vie de Campus de prendre une nouvelle plateforme pour remplacer cette plateforme et que ce soit aussi porté par l'UPEC. Il s'agit de vente de billets exclusivement réservée au personnel de l'UPEC. Il y a donc eu un transfert de l'association vers Vie de Campus qui est la plateforme

de billetterie qui sera bientôt remise en activité. Il faudra peut-être avoir une communication sur ce point auprès des personnels. Pour ce qui était classique avant, c'étaient principalement les tickets de cinéma qui étaient souhaités par les agents. Ceci est remis sur Vie de Campus. Nous effaçons le côté ambigu de l'association ou de l'UPEC. Ici, c'est bien Vie de Campus qui reprend la plateforme, sauf que l'association avait lancé deux voyages. Cela a été voté dans la note.

Il était d'usage qu'une subvention soit versée à cette association. Cela permettait de faire des minorations sur le coût des voyages en fonction des indices des personnels. Cette subvention servait donc à couvrir le manque à gagner entre le coût du voyage et ce qui a été réellement payé par les agents.

M. PELLET.– Cette subvention ne présume donc rien de la pérennité de l'association.

M. BERNARDINO.– Il s'agit simplement d'une subvention pour permettre l'équilibre financier de l'association et permettre le maintien des deux voyages qui ont été annoncés. Elle permet de financer l'aide qui avait été promise aux agents en fonction de leurs indices. Cela ne présume rien de la pérennité de l'association.

Nous avons d'ailleurs demandé à l'association de ne solliciter une subvention que pour les projets en cours, et pas pour de futurs projets, s'ils ne souhaitent pas avoir de nouveaux projets. Nous ne sommes donc pas ici sur la dissolution de l'association, mais sur un vote de 10 000 euros de subvention de l'UPEC vers l'association. Mme FAURE.

Mme FAURE.– Je voulais juste informer les administrateurs de la situation. Cela fait un an que nous avons demandé au CT de mettre en place un groupe de travail sur l'action sociale. Il n'a pas été mis en place. Nous voyons bien que nous sommes une association ancienne. Il fallait la redynamiser, refaire une Assemblée générale pour remobiliser. C'est comme toutes les associations. À un moment donné, il y a besoin d'un coup de pouce.

Concernant l'Assemblée générale, il y a des administrateurs, mais ils n'ont pas tenu d'Assemblée générale. Il faut savoir que cette association a 30 ans. C'est moins que les 50 ans de l'UPEC, mais il s'agirait de donner un coup de pouce. Aujourd'hui, l'action sociale a changé, ainsi que les attentes des collègues. Il faut savoir que dans cette association, les personnels sont membres de droit. Elle appartient donc à l'ensemble des personnels de l'UPEC : les enseignants, etc. Une action avait été faite. C'était une association qui servait de bras associatif venant en complément de la politique d'action sociale des personnels. Nous savons tous que c'est plus utile de passer par une association que par un bon de commande à l'UPEC, qui peut être actuellement un peu long, pour faire de l'action sociale. C'était aussi le but de cette association.

Donc il est vrai que nous attendons aussi que, même si c'est une association où on dit à l'association de le faire, ce soit aussi à la direction de l'UPEC d'inciter cette association à tenir son Assemblée générale. Nous voulons bien le faire avec les organisations syndicales, mais à un moment donné, c'est l'UPEC qui est autour de cette association, qui a pour but de faire participer à la cohésion de l'UPEC et à son identité. Il y a l'action sociale, mais aussi un but qui est de renforcer la communauté des personnels à travers l'association.

M. BERNARDINO.– Il y a deux choses. Il y a l'action sociale dont une partie est directement portée par l'UPEC. Il y a aussi une partie Vie de Campus qui existe, et un service existant et interne à l'UPEC. Il y a donc effectivement un peu une ambiguïté entre ce qui relève de l'association et ce qui relève de l'établissement. Par exemple, il nous semblait que typiquement la plateforme ne relevait pas de l'association. Cela devait être pris en charge directement l'université parce que c'étaient directement des billets pour des stages. Je ne comprenais pas pourquoi nous devrions donner une subvention à une association pour payer une plateforme alors que nous pouvons prendre en charge la plateforme en direct.

Nous sommes donc déjà en train d'éclaircir cela. Nous avons vérifié que la plateforme permettait de mettre d'autres choses dessus, dont des propositions que pouvait faire l'UPEC, par exemple sur des voyages. Nous avons vérifié que la plateforme en question permettait aussi de mettre des subventions en fonction des indices du personnel. Nous avons vérifié ce genre de choses. Tout cela sera donc réinternalisé à l'UPEC, parce que pour nous c'est une action propre à l'UPEC.

Ensuite, si des associations du personnel existent pour la cohésion du personnel, nous y sommes totalement favorables. Devons-nous être partie prenante là-dessus ? Cela devient compliqué d'être soit sur Vie de Campus, soit sur ce type d'association. Je ne sais pas si M. DEHAN a peut-être un commentaire plus administratif à faire ?

M. DEHAN.– Ce n'est pas un commentaire, mais je n'ai pas tous les tenants et les aboutissants d'une longue histoire, mais en ce qui relève de l'action sociale au sens large, voire de l'action culturelle, j'ai cru comprendre que c'était un peu hétérogène. M. BERNARDINO vient de le dire. Il y a une partie qui relève de l'association et une autre partie de l'établissement. Vu avec beaucoup de recul, ce n'est peut-être pas très cohérent. Je pense qu'il y a un travail de rationalisation.

Mme FAURE.– Il y a eu l'Assemblée générale le mois dernier. Il n'y a pas qu'à l'UPEC que cela fonctionne ainsi.

M. DEHAN.– Non, mais il y a peut-être un peu de rationalisation à mettre dans le système, et d'optimisation au bénéfice de tous les collègues. Par ailleurs, d'un point de vue de la gestion de fonds publics, c'est toujours délicat de passer par un format associatif pour des missions qui relèvent normalement ou doivent relever d'un établissement. C'est plus compliqué. C'est une partie prenante extérieure. Je n'ai pas de jugement par rapport à cela parce que c'est le fruit de l'histoire à l'UPEC, mais je pense qu'il faudra voir dans quelle mesure nous pouvons clarifier ce qui relève des

uns et des autres. Je parle de ce qui relève de l'action sociale en tant que telle. À mon sens, il y a peut-être ici une certaine urgence à clarifier. Je regarde M. BERNARDINO. Puis, peut-être aussi par rapport à toute la dimension culturelle au sens large du terme.

Pour être très clair, dans les établissements dans lesquels je suis passé, pour l'ensemble de ce qui est évoqué ici aujourd'hui, tout était géré à l'interne de l'université, en toute clarté et en toute transparence, financière et comptable. Cela aussi est important. Dieu sait s'il est compliqué de faire vivre des associations.

Ce sont juste des considérations générales, mais je suis tout à fait prêt à participer à une réflexion concernant la rationalisation de ces deux thématiques.

M. VALLÉE.– Je me pose une question en tant qu'administrateur de l'UPEC, au nom de ce CA qui a toujours voté une subvention à une association par ailleurs, sans le savoir, à mon insu. Ici, nous lisons dans la note que le Président a décidé de liquider. Ensuite, on nous parle de trésorerie. S'il y a une association, trésorerie et si je suis membre, à un moment donné, il y a quelque part des bilans. Devons-nous financer une association « fantôme », qui faisait des choses avec des gens, mais qui prend des décisions seule ? Je me pose la question en tant qu'administrateur de l'UPEC. Dois-je voter cette subvention ?

M. BERNARDINO.– C'est bien pour cela que nous souhaitons clarifier cette affaire. Si vous ne votez pas la subvention ici, je pense que ce sera l'annulation des deux voyages qui avaient été programmés.

M. VALLÉE.– Cela permettra peut-être de faire sortir de sa tanière ce Président de cette association et de le faire réagir.

M. BERNARDINO.– Je ne suis pas membre de l'association, même si je suis membre du personnel. Je n'ai pas assisté aux assemblées pour savoir si cela a été voté ou

pas. C'est bien pour cela que je pense qu'il faut clarifier certaines choses. Pour moi, la clarification consiste à remettre à l'UPEC ce qui relève de l'UPEC.

Mme FAURE.– Nous avons demandé depuis un an que ce dossier soit traité par l'UPEC. À chaque CT, je suis intervenue sur ce dossier. On nous a dit qu'il y aurait une commission. À un moment donné, c'est aussi l'UPEC qui est interrogée. Vous pouvez regarder dans les comptes-rendus de CT que la demande de clarifier a été faite.

En effet, nous sentions bien cela. Nous savons bien comment sont les associations. Nous connaissons le milieu associatif. Nous sommes quand même une université engagée. Nous connaissons les associations. Nous avons eu le cas de l'association du du SUAPS où nous avons dû abonder l'année dernière au niveau du service des sports. Ici aussi, c'est une association. Ce service des sports, s'il n'était pas adossé à une association, il ne pourrait pas. Il est vrai qu'il y a un débat sur les associations dans les associations étudiantes. Je pense qu'aujourd'hui, c'est un monde, l'ESS. Il y a beaucoup d'associations qui sont dans les institutions. C'est comment on clarifie les choses, on organise et on met les règles.

À titre personnel, je pense que c'est une association qui a eu beaucoup d'actions au niveau des personnels depuis plusieurs années. Ce serait dommage que l'UPEC aussi quelque que part–

M. LE PRÉSIDENT.– Je pense que nous avons tout entendu. Je pense que c'est toujours un peu délicat. Je pense que tout le monde s'est exprimé. Je vous propose de solder les choses, puisque des engagements ont été pris qui touchent le personnel. Il y a une subvention. La question porte bien sur le vote d'une subvention de 10 000 euros. Il n'y a pas d'autres actions. Je vous propose ensuite de revoir ce dossier, dans l'ordre, pour pouvoir assurer nos missions d'action sociale.

M. VALLÉE.– Je voudrais signaler qu'en cas d'abstention globale de ce CA, cela ne bloque pas la subvention.

Un intervenant – Si. On peut faire dire beaucoup de choses au droit, mais nous avons trois juristes ici.

M. LE PRÉSIDENT.– Chacun est libre de s'abstenir.

M. PELLET.– Je ne connais pas tous les tenants et les aboutissants de cette affaire. Comme beaucoup d'administrateurs ici, je découvre la question en grande partie. Le texte mentionne toutes ces choses qui ont conduit le représentant légal à prendre une décision sur l'avenir des CASC. Mais le représentant légal, c'est la présidence ?

M. BERNARDINO.– C'est le Président de l'association.

M. PELLET.– Dans la mesure où c'est une association abritée par l'université, sa présidence peut–

Mme FAURE.– L'université est membre du Bureau.

M. PELLET.– C'était ma question.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous donne mon avis personnel. Je ne souhaite pas personnellement qu'il y ait des associations dans lesquelles l'université soit impliquée. Ensuite, je n'ai rien contre le fait qu'il y ait des associations. Il y a des associations étudiantes. Il y a des subventions. Tout cela fonctionne dans l'ordre. Mais un méli-mélo autour de l'action sociale me paraît bizarre.

Tout cela a effectivement peut-être une histoire. Je pense qu'il est temps aujourd'hui de reprendre ce dossier, dont je ne connais d'ailleurs pas tous les éléments.

M. PELLET.– Dans la mesure où, malgré tout, et même si nous ne sommes pas d'accord avec cela, l'UPEC est membre du Bureau, puisqu'il y a visiblement un problème d'organisation d'une Assemblée générale, en tant que membre du Bureau, la présidence de l'UPEC ne peut-elle pas susciter une Assemblée générale pour que les choses se décident et que la répartition du rôle de chacun se fasse ? Nous allons ici voter une subvention, mais on nous dit que la structure va peut-être disparaître.

M. BERNARDINO.– La subvention qui est demandée est liée avec le fait que nous avons tout à l'heure demandé la note pour justifier les montants et en quoi ils consistaient. Techniquement, c'est assez simple. Ils se sont engagés sur un voyage qui a un coût, sauf que le coût demandé aux agents de l'UPEC qui font ce voyage n'est pas le coût réel. Il est donc impacté et réduit par rapport à la subvention que l'UPEC avait l'habitude de donner et qui correspondait aux indices. Cela permettait à des personnes dont les revenus sont plus modestes de partir.

Le problème, c'est que, sur une trésorerie d'association, ils avancent les frais pour les voyages, et ils encaissent ensuite l'argent. Ce qu'ils encaissent est inférieur à ce qu'ils ont dépensé puisqu'ils demandent moins, en comptant sur le delta pris en charge par nous. Clairement, la question qui nous a été demandée est liée au fait qu'aujourd'hui ils ont épuisé leur trésorerie. Il leur reste le dernier tiers. Ils s'engagent financièrement sur la suite des voyages. Soit ils perdent intégralement ce qui a déjà été avancé, soit on garde nos engagements et nous permettons aux agents qui souhaitent malgré tout partir avec un décalage des dates de le faire.

Personnellement, si cela ne tenait qu'à moi, je vous dirais qu'en comptabilité publique j'aurais tendance à dire non parce que cela ne me paraît pas très clair. Néanmoins, cela impacte un certain nombre de personnels qui se sont engagés sur ces voyages. Et à titre social, cela me pose problème de ne pas tenir les engagements qui ont été ceux de l'université.

Deuxièmement, cette situation ne me paraît pas normale dans l'avenir. Si des voyages doivent être organisés avec des subventions données aux personnels, cela me paraît plus cohérent que cela soit porté par une fameuse plateforme sur laquelle les agents ont leur indice, où nous connaissons leur situation et les réductions auxquelles ils pouvaient prétendre ont été clairement paramétrées dans l'application.

La plateforme en question est portée par l'UPEC et elle peut être approvisionnée directement. Il n'y a pas d'associatif en parallèle. Cela me paraît plus clair. Ce qu'il faut clarifier, c'est que je ne souhaite pas que nous continuions à déléguer à une association des choses qui me paraissent relever de l'université.

Ensuite, s'il existe une association, qu'elle soit dissoute ou pas, pour mener d'autres actions en parallèle, c'est un autre débat. Et c'est le débat de l'association. Mais concernant la délégation qui avait été faite à l'époque, nous serons très clairs, elle avait simplement été faite pour une question de facilité de trésorerie, comme toujours avec les associations. C'est plus facile d'encaisser les chèques et de payer. Cela a donc été fait pour cette raison historiquement. Nous le savons tous.

Aujourd'hui, nous avons vu que cela posait des problèmes techniques. Nous savons qu'il faudra certainement mettre en place une régie à Vie de Campus pour permettre cette souplesse. Ce sont des choses que nous remettrons en place pour essayer de garantir la même qualité de service dans l'action sociale que l'université propose, mais nous souhaitons en l'occurrence que ce soit porté par l'UPEC sur un service qui est Vie de Campus, et non pas délégué à une association extérieure. C'est tout.

Néanmoins, il y a aujourd'hui besoin d'une subvention pour liquider le passif et permettre que ces voyages aient lieu. Si le vote du CA est négatif et que vous ne souhaitez pas voter cette subvention, ce sera un vote du CA, mais ce ne sera pas un choix personnel pour ma part. Nous vous disons ce qu'il en est. Nous vous

demandons l'approbation ou pas de cette subvention. Vous avez le droit de vous abstenir ou de voter contre, parce que vous estimez que ce n'est pas clair. C'est tout à fait votre rôle d'administrateurs. Nous suivrons ce qui sera dans les conventions.

M. PELLET.– Ma question porte sur les choix de la présidence. Est-ce que cela signifie que vous décidez de retirer la participation de l'UPEC au Bureau de cette association ? Soit l'UPEC en fait partie, soit elle n'en fait pas partie.

M. BERNARDINO.– J'aurais tendance à penser que oui. Si nous disons que c'est une action sociale qui est dirigée vers le personnel et qui est un choix de l'université, elle doit être portée par l'université sur un service de l'université. En l'occurrence, il existe. C'est Vie de Campus. Encore une fois, l'association peut choisir de changer son périmètre et de faire d'autres actions en parallèle. Il y a des choses qui ne relèvent peut-être pas forcément de l'action sociale. Ils vendaient aussi des chocolats à Pâques. Ils vendaient du parfum à tarif réduit par des achats groupés. Tout cela ne relève pas de l'action sociale. Je ne vois donc pas pourquoi cette association ne pourrait pas continuer cette action.

M. DEHAN.– Il y a un vrai sujet d'ordre strictement réglementaire par rapport à l'action sociale. Si nous parlons bien d'action sociale qui relève de l'université, il est évident que cela ne doit pas passer par un vecteur associatif, indépendamment de ce que nous pouvons en penser. Je crois qu'il est important de l'avoir à l'esprit. L'action sociale est très vaste. Cela va du subventionnement de la restauration à l'octroi de dons ou de prêts remboursables. À mon sens, mais c'est à discuter, tout cela doit rentrer dans le giron de l'université, au sens administratif du terme.

M. VALLÉE.– Pour faire court, le président a donné son avis sur l'existence de certaines associations. Pourrions-nous avoir un petit bilan de toutes les associations qui bénéficient de ces subventions ?

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, nous ferons le point.

M. BERNARDINO.– Sur les associations étudiantes, un bilan est fait quand ils redemandent une subvention. C'est en CFVU.

Mme HARIR.– Je me permets d'intervenir : le bilan est fait. Pour les associations étudiantes, nous le faisons en CFVU dans le cadre des bilans des CVEC par exemple. On peut très bien ajouter cela. Il y a quelque chose qui est déjà fait.

Je me permets d'apporter un complément concernant la question relative à Vie de Campus et CASC. Nous sommes en train de travailler avec la nouvelle DRH pour bien clarifier à la fois le périmètre au profit des personnels et le périmètre de l'association. C'est une situation et un historique un peu compliqués. Nous essayons de le démêler et j'espère que nous y arriverons.

M. BERNARDINO.– Je vous propose de passer au vote sur l'approbation du coût de la subvention. Nous sommes bien d'accord sur le fait qu'il s'agit d'une demande de subvention de 10 000 euros à l'association CASC.

Une intervenante – Il y a un changement des procurations. M. LIGNEUL a donné procuration à M. THEVENET et M. MEKONTSO DESSAP à Mme CADUSSEAU.

M. BERNARDINO.– D'accord. Sur l'octroi de la subvention de 10 000 euros au CASC, qui vote contre ? Quelles sont les procurations contre ? Qui s'abstient ? Quelles sont les procurations pour les abstentions ? Nous avons une procuration d'abstention. Nous avons donc quatre abstentions. Nous avons donc une approbation.

La subvention au CASC est approuvée.

3. VIE INSTITUTIONNELLE

3.1. Information relative au contrat de site : volet commun COMUE et volet spécifique UPEC

M. LE PRÉSIDENT.– Nous passons au contrat de site de la COMUE qui est passé pour point d'information. Nous en avons d'ailleurs discuté, mais c'était logique puisque nous n'avons pas les éléments ni le retour de la DGESIP, compte tenu du décalage dû en partie à la période sanitaire. Il y a aussi sûrement eu d'autres points de priorité ministériels. Nous vous avons donc adressé le volet commun avec le retour en commentaire de la DGESIP. Nous n'avons pas vu la version finale. De toute façon, le volet commun doit être voté en CA de l'UPEC.

Nous proposerons de le voter la fois prochaine, avec le document complet, avant qu'il ne soit voté au CA de la COMUE. Dans mon souvenir, cela doit être le 26 octobre. C'est un premier point.

Le deuxième point est le contrat de site spécifique de l'établissement, avec un retour de la DGESIP pendant l'été. Ce retour nous a donné un cadre nouveau. Le document que vous avez n'est pas un document strictement UPEC. Cela reprend de nombreux points du projet d'établissement que vous connaissez. Il a d'ailleurs été discuté en séminaire en juin dernier.

Cela a aussi été remaquetté par la DGESIP avec un oral de la DGRI nous demandant d'accrocher le point recherche, avec des priorités, et relativement court. Vous avez donc ce document qui a été retravaillé par l'équipe. Vous l'avez. C'est aujourd'hui un point d'information, car il sera voté. Nous devons le faire parvenir à la DGESIP et à la DGRI qui remoulinent le document et qui revoient les éléments. Le document que vous avez est donc un document martyr. Il sera remouliné à la sauce ministérielle, dont nous n'avons pas le retour immédiat intuitif. C'est ce document de retour, avec certainement des échéances aussi, qui reparviendra en CT puis en CA.

Nous espérons que cela arrivera assez vite, au mois d'octobre, puisqu'il y a ici aussi des contraintes ministérielles.

Nous ne sommes plus sur des points d'information. C'est un document que vous pouvez prendre le temps de lire très tranquillement. Nous pouvons en discuter aujourd'hui si vous le souhaitez, sur les grandes lignes, mais vous pouvez aussi l'amender et nous faire des retours, en sachant que les documents que vous voyez ont déjà été moulinés en partie par le ministère. Je vous propose de parler du volet commun du contrat de site, que vous avez un peu vu déjà au fur et à mesure de l'année dernière, ou plutôt à la fin de l'année. Il n'a pas vraiment bougé, par rapport à ce que nous avons vu. La COMUE est résumée aujourd'hui à une école doctorale, et à quelques projets édulcorés au fur et à mesure, en peau de chagrin.

Puis, il y a aussi un Conseil de projet pour lequel Simon GILBERT a beaucoup participé. Il souhaite peut-être intervenir.

M. GILBERT.– Je voudrais déjà indiquer que lors du dernier CA au mois de juillet, nous vous avons signalé que nous attendions une réponse de la DGRI pour avoir un cadrage. Cette réponse n'est jamais arrivée. La DGESIP nous a envoyé un document et nous avons décidé d'introduire une dimension recherche à l'intérieur, considérant et comprenant que c'était finalement le seul échange que nous aurions.

Puis, nous avons ultérieurement eu un appel de la DGESIP qui demandait si nous avions bien compris qu'il fallait quand même mettre un peu de recherche dans le contrat, même s'ils sont les seuls à nous avoir donné des indications. Nous leur avons dit que nous l'avions compris. Nous avons donc inclus une dimension recherche dans le document. Fort heureusement, cela nous a un peu étonnés, puisqu'il y a tout de même 21 personnes de la DGRI qui sont venues me rencontrer.

Ensuite, il n'y a pas eu de document communiqué.

M. LE PRÉSIDENT.– Ils ont tout même appelé.

M. GILBERT.– Oui, mais nous avons la promesse d'un cadrage précis. Je l'avais annoncé aux administrateurs. Je voulais donc quand même apporter des précisions sur ce sujet.

Sur le Conseil de projet, c'est une des missions de la « nouvelle » COMUE entre guillemets. Cela consiste en la création d'un lieu institutionnalisé, puisque c'est un Conseil. Il va réunir en son sein des représentants des membres de la COMUE ainsi que des associés de la COMUE, avec la perspective de pouvoir développer dans ce cadre des projets académiques de recherche dont ceux qui vont les porter considèrent que le Conseil de projets est le lieu adapté pour les créer. Les relations déjà existantes entre les partenaires classiques de la COMUE n'étant pas à elles seules suffisantes pour que les conditions soient réunies pour mener ces projets à bien.

L'idée est de trouver des projets interdisciplinaires qui fassent intervenir plusieurs membres et associés pour que nous ayons en quelque sorte une fertilisation croisée, à la fois au plan institutionnel et scientifique. Pour l'instant, nous en sommes à une communication aux laboratoires, avec une remise des candidatures. De mémoire, je crois que ce sera le 23 octobre prochain. Le 24 septembre a lieu une journée de rencontre entre les représentants des établissements pour présenter la politique des établissements. J'ai fait adresser à l'ensemble des directions des laboratoires un courrier les informant que cette journée avait lieu.

Le budget est de 200 000 euros cette année. C'est la COMUE qui a décidé de le financer avec son fonds de roulement, bénéficiant à ce titre d'une autorisation. Nous sommes néanmoins invités pour la suite à concevoir un modèle de financement de ce budget lié à des projets de recherche. Il y aura donc une réflexion à mener sur la manière dont les établissements définissent des critères

pour pouvoir financer à l'avenir le budget afférant à ce Conseil de projets, si le bilan atteste que le Conseil de projets porte des fruits.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est ouvert à discussion. Vous avez aussi le temps.
Mme de SUREMAIN.

Mme de SUREMAIN.– C'est un document qui a déjà pas mal circulé. J'ai donc un regret, puisqu'en page 6, il y a toujours une présentation bipolaire de ce regroupement d'établissements, avec un pôle UI la Marne et un pôle Santé à Créteil. Je me souviens d'un CA de la COMUE où il y avait Dominique Astier pour faire changer les choses, mais la rédaction reste toujours très bipolaire. Puisque le document n'est pas définitif, nous pouvons peut-être essayer de nuancer cela.

Il y a des paragraphes qui ont été nuancés, en particulier un paragraphe qui a été ajouté et qui permet de montrer qu'il y a des forces partout, mais en page 6 il y a une présentation bipolaire. Je suis ravie que la carte disparaisse. Il y avait des engagements disant qu'elle devait être amendée, améliorée et montrer qu'il n'y avait pas seulement Champs-sur-Marne et Créteil, mais aussi d'autres sites. Autant la supprimer, c'est aussi bien.

Ensuite, c'est de l'ordre de la nuance et de l'amélioration, mais en page 19 il y a un passage sur la chaire IA, « Intelligence Artificielle, Données et Territoires ». Il me semble à la relecture que ce serait plus intéressant d'inverser les deux paragraphes. C'est-à-dire que la section démarre par « Chaire Intelligence Artificielle, Données et Territoires ». Autant commencer par expliquer ce qu'est cette chaire et son objet, puis montrer ensuite qu'elle pourra s'appuyer sur des plateformes, comme au deuxième paragraphe, d'autant que ces plateformes sont de l'ordre du projet. Elles ne sont pas garanties ni certaines. Je le mettrai plutôt en deuxième.

Il y avait peut-être quelques formulations plus prudentes : « plateformes intégrées à la MSH (volet UPEC) », « plateformes intégrées ou projet des maisons des sciences

humaines ». C'est de l'ordre de la nuance, mais il me semble qu'inverser les deux paragraphes rend la lecture plus aisée et je crois que c'est un peu plus stratégique de partir de ce qui est le projet central, puis ensuite ce qui sera en appui de cette chaire. Je n'ai pas d'autres remarques.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, pas de problème. Nous modifierons. C'est effectivement plus clair. Nous essaierons de redonner des coups de ciseaux sur cette bipolarité à laquelle Philippe Tchamitchian est cependant attaché, de façon un peu impliquée depuis des années. Avez-vous d'autres commentaires sur ce volet commun ?

Nous passons au volet spécifique, ici encore avec les réserves du fait qu'il s'agit d'une version martyre qui reprend beaucoup le canevas de la DGESIP et de la DGRI à l'oral, sur les éléments les plus pertinents. Si vous avez des commentaires, nous les intégrerons. Sinon, nous basculerons au ministère pour le retour et activer toutes les voies institutionnelles. M. PELLET.

M. PELLET.– Merci. J'ai d'abord une remarque. J'avoue que je ne comprends pas l'usage du terme « jalon ». Je sais bien que c'est une consigne ministérielle. La plupart du temps, selon moi, ce sont des objectifs. Qu'est-ce qu'un jalon ? C'est une remarque d'ordre sémantique, mais il y a un problème sémantique. Pour moi, cela n'a rien à voir avec des jalons. Ce sont des objectifs. Est-ce qu'un jalon est la même chose qu'un objectif ?

M. LE PRÉSIDENT.– Non, c'est le jargon du ministériel. Nous sommes d'accord avec vous sur l'interprétation du terme « jalon ».

M. PELLET.– D'accord. Ce mot apparaît en permanence. À la page 10, dans les indicateurs, il est question « d'adapter la pédagogie aux enjeux virtuels ». Dans la mesure où le volet spécifique de ce contrat de site fera office sinon de loi, mais en tout cas d'engagement, il y a la mise en place d'un plan stratégique pour l'hybridation des formations et l'évolution du nombre de formations intégrées au

dispositif PULSE. Ensuite, il y a le quatrième volet sur l'évolution du nombre de formations proposées en hybride et à distance. Ce sont pour moi des mentions très problématiques. Je rappelle que la plupart des syndicats s'opposent à la politique d'hybridation des enseignements à laquelle pousse le ministère, non pas par opposition au principe même de l'enseignement numérique, qui peut avoir son intérêt, mais parce que l'hybridation signifie qu'un enseignement fait à la fois cours en présentiel et en distanciel.

Tous les enseignants qui ont expérimenté l'enseignement en distanciel, comme moi, pendant les deux mois du confinement, ont fait l'expérience de la charge de travail supplémentaire par rapport à ce qui se passe quand on a l'habitude de faire son cours au tableau. D'autre part, la question de l'enseignement numérique peut être proposée ponctuellement. Cela peut aussi relever de la liberté pédagogique, dans la mesure où il y a accord dans la composante, mais donner comme objectif de parvenir à ce qu'un maximum d'enseignements se fasse par hybridation, personnellement, et je répercute aussi ici l'opinion d'une grande partie des syndicats, c'est un objectif qui n'est pas acceptable.

Il y a des formations spécifiques et il y a toujours des exceptions aux règles, mais nous savons qu'il y a une déperdition énorme dans l'enseignement à distance, et il n'y a pas du tout les mêmes résultats entre ce que l'on peut faire à distance et ce que l'on peut faire en présentiel. Personne n'est contre le fait que l'enseignement à distance soit utilisé comme un recours ou comme une modalité quand cela correspond véritablement à un des aspects de la formation. Mais que l'objectif soit une généralisation de tous les enseignements, c'est inacceptable.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est une interprétation que vous avez. Il s'agit justement d'un plan stratégique d'hybridation. Cela veut dire que nous en discutons. L'indicateur

est émis par le ministère. Je le signale tout de suite. Il est d'ailleurs dans le plan de relance.

M. PELLET.– C'est donc nous qui allons le voter.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, mais le ministère rediscutera ensuite. Il s'agit d'abord d'un plan stratégique d'hybridation des formations. L'hybridation n'est pas l'enseignement à distance. Cela n'a rien à voir.

M. PELLET.– L'hybridation comprend les deux.

M. LE PRÉSIDENT.– Non, c'est autre chose. C'est un concept qui peut aussi créer un certain nombre de scénarisations de formations qui dégagent du temps à l'enseignant pour faire autre chose, lorsque c'est bien pensé. C'est précisément pour accompagner des étudiants sur des éléments beaucoup plus personnalisés. Ce n'est pas du tout l'enseignement à distance et le numérique sauvage.

M. PELLET.– Êtes-vous en train de parler des MOOC ?

M. LE PRÉSIDENT.– Non, les MOOC sont terminés. Cela remonte quasiment aux années 1990. Nous n'en sommes plus aux MOOC.

M. PELLET.– Nous changeons le terme.

M. LE PRÉSIDENT –Non, l'hybridation est la scénarisation. D'ailleurs, si Magali était ici, elle exprimerait ce qu'est la bonne hybridation. C'est réellement un travail d'ingénierie pédagogique avec l'enseignant. Il y a aussi des formations qui ne feront pas d'hybridation, parce qu'elles ne s'y prêtent pas. Tout le monde est d'accord sur ce point. L'hybridation n'est pas l'alpha et l'oméga des formations, et heureusement.

Nous pouvons enlever le terme « stratégique » si vous voulez, mais un plan pour l'hybridation des formations est de toute manière demandé par le ministère.

M. PELLET.– Il faut ici s'entendre sur le terme « hybridation ». Quand nous parlons de l'hybridation au plan politique, cela signifie un enseignement qui a pour public en partie des étudiants à distance et en partie des étudiants en présentiel.

Si nous employons le terme « hybridation » pour dire « utilisation des ressources numériques dans l'enseignement », d'accord. Mais ce n'est plus du tout la même signification.

M. LE PRÉSIDENT.– Mettons cela entre parenthèses, parce le mot « hybridation » relève un peu du jargon, mais je suis d'accord avec vous. Mettons entre parenthèses ce que vous dites.

M. PELLET.– « Mise en place d'un plan stratégique », cela reviendrait au même.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pourrions écrire « mise en place d'un plan ». Nous pourrions voir ensuite pour le terme « stratégique ».

M. PELLET.– Nous pourrions écrire « développement de l'utilisation des outils numériques » ?

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, mais cela peut être du fonctionnel.

M. PELLET.– « Évolution du nombre de formations proposées en hybride », c'est très clairement une quantification. L'évaluation du projet regardera le nombre de cours proposés en hybride. S'il n'a pas augmenté, l'évaluation sera mauvaise.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pouvons nous accorder sur la sémantique. Je suis d'accord. De toute façon, le ministère dira la même chose. Je suis d'accord. Quelle était votre proposition ? L'outil numérique ne me paraît pas forcément être le bon terme. Que proposez-vous, Mme CADUSSEAU ?

Mme CADUSSEAU.– Le terme « pédagogie innovante », qui est beaucoup plus englobant.

M. PELLET.– Tout le monde peut innover comme il l'entend. Cela donne de la liberté. Cela ne me gêne pas.

M. LE PRÉSIDENT.– D'accord, nous allons utiliser un terme similaire. Effectivement, l'évaluation du nombre de formations est un indicateur. Nous pouvons tout à fait le transformer.

M. PELLET.– Nous pouvons parler de modalités d'enseignement à distance ou en présentiel.

M. LE PRÉSIDENT.– D'accord, nous sommes de toute façon d'accord sur le point. Nous le modifions avec le terme de « pédagogie innovante ».

M. PELLET.– Le deuxième point, « fait signer en passant », c'est toujours prendre PULSE. Je sais bien qu'il y a un financement, mais je ne vais pas relancer le débat sur PULSE. C'est un projet qui a été très controversé et qui doit rester de l'ordre de la liberté pédagogique. Les collègues qui veulent s'y inscrire le font.

M. LE PRÉSIDENT.– Bien entendu. C'est d'ailleurs consubstantiel à ce qui a été dit.

M. PELLET.– Si le critère d'évaluation est l'évolution du nombre, cela signifie que nous allons pousser les gens à le faire. Si les gens veulent rentrer, très bien.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce sera de toute façon remouliné. Nous verrons la version finale.

M. BERNARDINO.– De toute façon, c'est presque un indicateur qui est dans PULSE. Il s'agit simplement de recopier un indicateur que nous avons de toute façon dans PULSE, quoi qu'il arrive.

M. PELLET.– Oui, mais nous parlons ici du contrat de site. C'est normal.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous sommes d'accord.

M. THAUVRON – Dans le document, vous parlez de nouveaux gradués de programmes. Est-ce que vous avez des objectifs quantitatifs et est-ce que cela s'envisage éventuellement dans le cadre de nouvelles « graduate schools » ?

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons vous répondre. **M. GILBERT**, souhaitez-vous commenter ?

M. GILBERT.– L'idée des *graduate programs* est de concevoir des formations qui peuvent s'enrichir mutuellement. À travers une base disciplinaire, il s'agit de proposer des passerelles d'ouverture pour renouer avec une idée qui est très féconde, qui est celle de la compréhension de ce que sont les représentations des autres champs scientifiques. Quand vous êtes un juriste spécialiste de droit de la santé, si vous ne connaissez rien aux représentations ou aux enjeux de la santé, il est compliqué de faire du droit de la santé.

Quand vous êtes un économiste du droit, puisque le droit est aussi un champ de l'économie, si vous ne connaissez rien aux règles et aux enjeux du droit, vous avez aussi du mal à comprendre les enjeux de l'économie du droit. Partant de ce constat, qui est en fait une idée ancienne, il suffit de remonter à l'humanisme de la Renaissance, de l'idée de la culture encyclopédique et de l'enrichissement mutuel des savoirs, vous comprenez que pour former des étudiants dans un monde qui se transforme, avec des métiers qui évoluent, des acteurs publics privés qui ont tendance à se rencontrer et à échanger de plus en plus, des enjeux de mondialisation et de globalisation, nous avons aussi besoin que nos étudiants possèdent des ouvertures, quand bien même ils ont un champ disciplinaire affirmé.

Il s'agit d'ouvertures qui les font maîtriser, non pas les autres champs scientifiques, à l'instar de ce que nous attendons des autres étudiants qui y sont inscrits, mais au moins des connaissances un peu moins superficielles sur les fondamentaux de ces autres champs. Autrement dit, l'idée de construire des formations avec des

passerelles et des ouvertures disciplinaires est une idée très intéressante pour la culture de nos étudiants et pour leur professionnalisation. Cela suppose de créer des formations avec de nouveaux dispositifs. Cela suppose de faire se rencontrer des composantes pour combiner des formations.

Nous avons été appelés à réfléchir à un dispositif dans le cadre d'EUR, puisque nos deux EUR reposent fondamentalement sur ce principe. Nous avons aussi été invités à analyser cette opportunité dans le cadre de l'accompagnement de l'université Gustave Eiffel dans le cadre de SFRI, puisque ce sont aussi des trajectoires comparables à celles-ci qui sont évoquées.

L'expression « *graduate program* » est une forme de label qui renvoie à des dispositifs à remplir. Ils ne correspondent pas à un aspect déjà normé et construit à l'avance où nous aurions simplement à reproduire un modèle existant. C'est une expression label. Nous en faisons ce que nous en voulons. L'idée est ici.

L'idée de construire des *graduate programs* est une idée sur laquelle nous souhaiterions communiquer davantage avec l'ensemble des élus et acteurs de l'université. Pour l'instant, nous avons évoqué ce projet, mais nous n'avons pas conçu ce que pourrait être le périmètre de ce projet. Il va de soi que nous ne forcerons personne. Il faut qu'il y ait des personnes intéressées et des volontaires. Il faut que les composantes considèrent qu'elles cautionnent et qu'elles s'engagent dans le procédé et le processus avec un intérêt qu'elles ont éprouvé et discuté en interne. En tout cas, nous souhaiterions développer ce modèle, parce que nous pensons que c'est un modèle d'avenir. Nous sommes conscients que c'est un modèle d'avenir au plan formation et au plan recherche. Nous sommes aussi conscients qu'il s'agit d'un modèle complexe au plan administratif, au plan gestion et qu'il est de nature à pouvoir perturber un peu le fonctionnement classique.

L'enjeu est à la fois de développer ce modèle sans le rendre répulsif. C'est pour cela qu'il faudra que nous ayons des propositions à vous faire sur ce que peuvent être les modèles, puis que nous discussions pour voir si cela intéresse la communauté, les UFR et trouver comment nous pouvons à la fois nous engager sans que cela ne soit un facteur de crispation et de frein.

M. LE PRÉSIDENT.– Pour revenir au sujet, il s'agit bien de *graduate school*.

M. THAUVRON.– Si on regarde ce qui se passe sur le terme de *graduate school*, il y a parfois deux logiques assez différentes. Nous avons des *graduate schools* au format EUR sur des thématiques qui sont un peu des têtes d'épingle. Dans d'autres cas, nous avons des *graduate schools* un peu à l'américaine qui sont sur un champ disciplinaire. Nous avons par exemple une *graduate school* en droit. Je crois que c'est ce que nous voyons apparaître à Saclay ou à Cergy. C'étaient les questions et j'entends bien que c'est en réflexion. Si j'ai bien compris, il y a des *graduate schools* dans les *graduate programs*.

M. GILBERT.– À Saclay, dans le cadre du regroupement qu'ils ont opéré, ils ont dû opérer des synthèses entre toutes les formations qu'ils avaient. Ils ont créé 17 *graduate programs*, qui sont les appellations correspondantes aux nouveaux masters hybrides qu'ils ont créés. Ils sont hybrides au niveau des formations scientifiques.

La manière qu'a eue Saclay de composer ces 17 *graduate programs* est quelque chose de différent de la façon dont nous avons créé nos EUR, nos deux EUR étant elles-mêmes des modèles différents. C'est encore différent de ce que UGE nous a proposé de faire avec eux dans le cadre de sa *graduate school* avec SFRIS. À chaque fois, nous avons des modèles différents.

M. PELLET.– J'ai deux autres questions. Page 13, nous voyons « création d'entreprises pédagogiques ». J'avoue que cela m'a peut-être échappé, mais je n'ai

pas le souvenir d'avoir entendu parler de cela. Qu'est-ce qu'une entreprise pédagogique ? Est-ce que cela signifie que l'UPEC va se transformer en institut de vente de cours ? Je ne comprends pas bien. Qu'est-ce qu'une entreprise pédagogique ?

M. LE PRÉSIDENT.– Cela avait été présenté au CAC. L'entreprise pédagogique est une idée véhiculée avec la MIEE sur le fait de pouvoir intégrer pour les étudiants, à travers des enseignants-chercheurs de l'université, le fait de mettre une enveloppe d'aide dans du RSE. C'est un peu comme les cliniques de droit. C'est cette idée.

M. ZIDI.– Cela a été présenté en CAC.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est dans le cadre de l'entrepreneuriat.

M. ZIDI.– Oui, il s'agit de faire travailler les étudiants ensemble. Cela s'adresse aux étudiants de disciplines et de structures différentes, universitaires, écoles d'ingénieurs ou IUT. C'est autour du fonctionnement d'un projet d'une entreprise, chacun apportant sa compétence qu'il a su acquérir au travers de ses enseignements, pour travailler de façon collective. C'est une entreprise que nous pouvons appeler virtuelle. Ce n'est pas une entreprise qui s'installe à l'UPEC.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est pour donner un statut juridique à l'entrepreneuriat, ainsi qu'un service de gestion.

M. ZIDI –C'est une situation professionnelle des étudiants, qu'ils vont de toute façon rencontrer lorsqu'ils seront dans le milieu professionnel. C'est ce projet qui a été présenté en CAC.

M. PELLET.– En quoi cela se différencie de la pépinière d'entreprise ?

M. ZIDI.– Une pépinière d'entreprises, c'est autre chose. Ce sont des entreprises de type startup qui s'installent dans un environnement, qui peut être l'UPEC ou ailleurs. Ces entreprises peuvent travailler avec des laboratoires de recherche pour

développer des projets et accueillir des stagiaires. Ici, c'est autre chose. C'est une entreprise en tant que telle. Ici, l'entreprise pédagogique, ou virtuelle, est un but pédagogique de mettre des étudiants venant de disciplines différentes dans une situation professionnelle autour d'un projet. Il peut être quelconque. Cela peut être un projet tertiaire faisant apparaître des aspects technologiques. Cela peut être un projet dual.

M. PELLET.– C'est donc inscrit dans une formation de l'UPEC.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui. Ce sont des choses qui se font déjà un peu.

M. ZIDI.– C'est très classique. Les écoles d'ingénieurs, en particulier celles qui ont différentes filières de disciplines différentes, fonctionnent sur ce type. Ici au niveau de l'université, nous avons cette chance d'être dans un cadre pluridisciplinaire. De toute façon, c'est ce qu'ils vont rencontrer dans leur futur professionnel. Il s'agit ici de faire travailler sur des projets. Les structures travaillent donc séparément. Ils sont dans une démarche collective.

M. LE PRÉSIDENT.– Pour que ce soit clair, avant le terme d'indicateur, nous allons mettre deux lignes de précision pour définir ce qu'est une entreprise pédagogique. Nous avons en effet travaillé très vite.

M. PELLET.– Ce dont vous me parlez me paraît être une modalité d'enseignement. Je comprends donc tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est une modalité d'enseignement mettant les étudiants dans votre projet.

M. PELLET.– C'est déconnecté d'un diplôme.

M. LE PRÉSIDENT.– Cela peut aussi être dans un diplôme. Cela peut être dans la formation.

M. ZIDI.– Cela peut effectivement être des crédits. Nous pouvons imaginer qu'au niveau de l'IAE, je prends cet exemple, les étudiants sont fortement tournés vers l'entreprise. Il peut y avoir effectivement des enseignements de gestion de l'entreprise. Nous pouvons imaginer que lorsqu'il y a des projets qui font intervenir différents acteurs, il y a cet aspect de gestion d'entreprise qui intervient et qui peut entrer dans une formation de l'IAE du point de vue de la validation de crédits. C'est à coordonner. En tout cas, l'objectif est encore une fois de décroisonner et de faire travailler les collègues et les étudiants ensemble.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons ajouter deux lignes d'introduction.

M. ZIDI.– Oui, il faut peut-être davantage le préciser.

M. LE PRÉSIDENT.– Effectivement, ce n'est pas clair sous cette forme.

M. PELLET.– Je pense que le peu de votre réponse est un peu problématique. Ce n'est pas la même chose de proposer une modalité d'initiative dans le cadre d'une formation et hors formation. Je me demande si c'est la fonction de l'université de faire cela hors formation.

M. LE PRÉSIDENT.– D'accord. Avez-vous d'autres commentaires ?
Mme de SUREMAIN.

Mme de SUREMAIN.– Merci. J'ai pas mal de remarques de natures et de portées différentes. Je vais les prendre dans l'ordre d'apparition de la lecture. Cela a déjà été souligné et noté, mais je pense qu'il y a des clarifications à apporter dans les formulations pour vérifier que les jalons sont bien des jalons et pas des objectifs. Il s'agit de dire que les indicateurs sont bien des indicateurs et pas des jalons. Nous avons des exemples avec le retour de la DGESIP sur le volet commun du contrat de site où c'est très clair. Les jalons apparaissent bien comme des étapes de la mise en place d'un objectif et les indicateurs sont le plus souvent des indicateurs quantitatifs.

C'est une clarification qui ne devrait pas être très difficile à faire. Il faut simplement reventiler quelques fois des indicateurs en jalons ou reformuler des jalons. Par exemple, les indicateurs d'I-SITE sont formulés comme des jalons. Ils sont dans la partie indicateurs alors qu'en fait ce sont des jalons. Cela faciliterait la lecture.

Ensuite, au fil de la lecture, il y a une question de formulation en page 6 dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises. Je pense qu'il faut aborder la question. Nous avons cette formulation sur SHS, santé biologie et environnement. C'est dans le cadre d'I-SITE. Nous avons ici un trinôme dont la formulation mélange à la fois des disciplines et une thématique. En termes de formulation, pour que ce soit plus clair, il y a deux possibilités. Soit nous restons sur des formulations disciplinaires. Cela crée de l'homogénéité. Soit nous sommes plutôt sur des formations thématiques. Cela ne donne pas le périmètre.

Avec la formulation SHS, santé biologie et environnement, c'est finalement assez étroit. Si nous avons une formulation société, santé, environnement, c'est beaucoup plus large et inclusif. J'entends bien que la difficulté réside dans le fait que c'est le même libellé qu'un des axes stratégiques de l'UPEC. En même temps, cet axe stratégique est très clairement lié à I-SITE. Il n'est donc pas impertinent que cela soit formulé ainsi.

L'autre possibilité ne me dérangerait pas, s'il ne paraît pas souhaitable que cela soit formulé comme un axe stratégique parce que cela mettrait trop l'accent sur un axe stratégique. Si cela paraît comme mettant trop l'accent sur un axe stratégique, l'autre possibilité est de formuler cela en terme disciplinaire SHS, santé biologie, sciences de l'environnement. Mais cela me semble moins intéressant. C'est une discussion qui doit être un peu approfondie.

Ensuite, il y a des questions de formulation sur la MSH. « *La création d'une Maison des Sciences de l'Homme a vocation à soutenir activement la particularité, etc.* ». Il

me semblerait plus prudent de formuler cela comme un projet, en parlant peut-être de la création d'une Maison des Sciences Humaines avec l'objectif d'une labellisation MSH, ce qui préjuge moins de l'avenir. Ce n'est pas l'université qui décrète elle-même de créer une MSH. Cela reste un projet.

Dans cette section, n'y aurait-il pas intérêt à ajouter une petite phrase pour donner de la densité au projet ? Je parle de toute la section sur I-SITE. N'y aurait-il pas intérêt stratégique à ajouter une phrase très courte avec les quelques éléments de contextualisation qui renvoient à la stratégie du CNRS ? Le CNRS ayant lancé des projets et des chantiers sur ce lien entre SHS et santé. Cela permettrait de montrer que ce n'est pas un projet qui émerge seul.

Un intervenant – Il est inscrit « entre autres, les sciences de l'environnement ». C'est la dernière phrase de la même capsule.

Mme de SUREMAIN.– La stratégie du CNRS est aussi de créer ces chantiers sur ces liens entre SHS et santé. Il faudrait peut-être une référence au contrat d'objectif du CNRS. Cela peut être un peu explicité et précisé. Cela pourrait être intéressant.

Ensuite, au fil de la lecture en page 7, il y a peut-être une coquille. Il est écrit « adossement à la recherche, y compris à la FTLV ». C'est peut-être une coquille. J'imagine que c'est plutôt « *adossement à la recherche, y compris en FTLV, ou pour la FTLV* ».

Dans tout ce contrat de site, nous retrouvons tous les éléments du projet d'établissement qui ont été présentés en juin. Mais il me semble qu'il y a quelques nouveautés. Dans ces nouveautés, nous trouvons en page 8 pour les indicateurs « évolution du nombre de missions d'expertise et de valorisation à destination des doctorants ». Ici, l'indicateur apparaît sans être lié à l'expression d'un objectif. A quel objectif cela correspond-il ? Pour moi, il y a deux questions. D'une part, il faut

peut-être rappeler le type d'expertise inscrit dans les missions de l'université. C'est un type d'expertise bien particulier.

C'est la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux. L'expertise est donc très encadrée par la loi. Il s'agit de l'article 123-3 sur les missions de l'université. Le premier point permet donc peut-être de clarifier et préciser cette notion d'expertise pour les administrateurs. Elle est très encadrée par la loi dans le cadre de l'université.

Puis, il y a une question de fond. Pourquoi faire porter l'indicateur sur les doctorants sachant qu'ils ont un temps de recherche doctorale très limité ? Est-ce une politique de l'établissement de pousser les étudiants et les doctorants à faire de l'expertise qui sera en supplément de leur doctorat ? Est-ce une stratégie de l'établissement de pousser cela au point d'en faire un indicateur ? Selon moi, c'est une question à bien vérifier et creuser.

Ensuite, sur la question de l'hybridation des formations et du développement des formations innovantes, c'est page 10, il y a eu un petit échange sur le sujet. Il est important d'avoir les formulations les plus larges. Je pense effectivement que la question de l'hybridation des formations est vraiment une discussion stratégique à avoir, surtout dans le contexte actuel. Je pense que c'est une discussion à reprendre. Le CIDP est mentionné dans la précision de l'objectif. C'est parfait. Il me semble que ce serait aussi un espace pour faire une référence à PULSE, qui n'apparaît que dans les indicateurs.

Objectif n°2 : une pédagogie en transformation au service des réussites. Il me semble que de ne pas mentionner un PIA de l'établissement dans l'introduction de l'objectif est un peu dommage. Ce ne serait pas mal que PULSE apparaisse ici, et pas simplement dans les indicateurs.

Page 14, il apparaît la notion de centre d'expertise. Qu'est-ce qui est entendu ici par « centre d'expertise » ? Qu'est-ce que c'est ? Est-ce l'expertise scientifique ? Est-ce l'expertise au sens de ce qui est encadré par la loi ? Je pense qu'une phrase de précision pourrait clarifier les choses. Il y avait aussi des questions sur l'international, mais peut-être pas dans ce cadre.

Ensuite, page 18, concernant l'élaboration du schéma directeur des ressources humaines, on parle de 2022. Pourquoi 2022 et pas plus tôt ? Cela demande de la concertation et de la discussion. N'y a-t-il pas de possibilité pour donner des éléments en 2021 ? Ce n'est pas l'essentiel de la question.

Il y a ensuite le « lancement de l'ensemble de la version présentée au sein du schéma directeur des ressources humaines en 2024 ». C'est très loin. L'expertise passera des choses avant. Il faudrait peut-être des reformulations pour construire ce schéma directeur. Cela fait un petit moment que nous en parlons. Je ne vais pas développer les raisons, mais la réflexion de la mise en œuvre tarde, pour de multiples raisons. Faut-il attendre aussi longtemps ? Je ne sais pas.

Ensuite, il y a quelques objectifs et indicateurs. Ne pourrait-il pas y avoir des choses sur la structure de l'emploi à l'UPEC, pour ainsi la dire la pyramide ? Côté BIATSS, il se pose la question du repyramidage des BIATSS. Côté enseignants, posons-nous aussi la question des proportions d'enseignants-chercheurs par rapport aux enseignants non chercheurs ? Cela anticipe un petit peu sur le schéma directeur, mais je pose ces questions qui sont très basiques. Il y a l'accompagnement des carrières et la politique pour les femmes à l'université. Ce sont des éléments que nous avons listés dans le projet d'établissement. Je sais que nous ne mettons pas tout dans le contrat de site, mais ne pourrait-il pas être un peu enrichi ?

J'ai une dernière remarque. Pourquoi une offre de formation soutenable en 2023 et 2024 seulement ? Que veut dire la soutenabilité de l'offre de formation en 2023–

2024 ? Est-ce que ce serait une soutenabilité appliquée à la fin de la nouvelle offre de formation actuelle ? Ou est-ce une soutenabilité qui serait un objectif pour la future nouvelle offre de formation ? Ce sont des questions calendaires. Sur ce point, nous aurons l'occasion d'en reparler sans doute, mais cette question de soutenabilité de l'offre de formation est complexe. Il y a des choix scientifiques et pédagogiques. Il y a ensuite des questions de contraintes budgétaires. Ce sont donc des questions très complexes et sensibles. Je comprends bien pourquoi. La question en filigrane ici devra être posée et travaillée : quels outils et quelle stratégie pour développer une vraie comptabilité analytique à l'UPEC ?

Je vous ai dit que ce sont des questions de natures très différentes au fil de la lecture. Comme il y a du temps pour travailler ce contrat de site, c'est quand même quelque chose qui engage l'établissement sur plusieurs années. Cela va servir d'outil de négociation avec le ministère. Il y a peut-être quelques mots clés à placer.

M. GILBERT.– Je partage globalement toutes vos analyses, à l'exception d'une : c'est la question de l'expertise. L'article L123-3 ne s'applique pas de manière spécifique aux associations et fondations. C'est la mission d'appui qui est pour les associations et fondations.

Mme de SUREMAIN.– Je fais une lecture littérale. Je l'ai sous les yeux.

M. GILBERT.– Moi aussi, mais l'expertise n'est pas réduite à cela. C'est une succession, mais ce n'est pas la capacité de l'expertise uniquement restreinte aux associations et fondations.

Mme de SUREMAIN.– C'est la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations.

M. GILBERT.– C'est le dernier élément de la phrase. Ils ont donc écrit « et » pour terminer.

Mme de SUREMAIN.– En tout cas, je pense qu'il sera important que l'UPEC précise ce que l'on entend par « expertise ».

M. GILBERT.– Dans le cadre de la COMUE, nous avons eu une réflexion sur la mission d'expertise. Nous avons eu un débat assez long sur la notion d'expertise que pourrait avoir la COMUE. Il n'a jamais été évoqué le fait que ce serait restreint aux associations ou fondations. Je pense que c'est ici une lecture.

Mme de SUREMAIN.– En tout cas, il est important que politiquement l'UPEC ait une expression claire au sujet de la fonction d'expertise. Ce n'est pas de la formation ni de la recherche. C'est autre chose. Les forces qui seront dédiées à l'expertise n'iront pas en formation ou en recherche. Il me semble que le fait que nous ayons cette discussion et cette interprétation sur l'article 123-3 indique qu'il faut que nous ayons cette réflexion. Dans quel genre d'expertise lançons-nous ou pas ?

M. GILBERT.– Cela peut être sollicité par une collectivité territoriale qui demande à ce que l'université mobilise des forces pour apporter une expertise sur une série d'enjeux complexes pour lesquels elle n'a pas les forces en son sein et pour lesquels elle n'aurait par exemple pas identifié de consultants dans le domaine privé. Elle se rendrait compte que l'université du territoire est en capacité de lui apporter cette expertise. C'est par exemple tout à fait possible.

Mme de SUREMAIN.– C'est un exemple, et je pense qu'il fera consensus. En revanche, il y a d'autres cas de figure. Je pense qu'il est important d'avoir une discussion stratégique et de fond sur ce point. Dans quel secteur de l'expertise ? Avec quelle philosophie d'expertise l'université s'engage-t-elle ou ne s'engage-t-elle pas ? Il est important de l'explicitier.

M. GILBERT.– Je suis d'accord.

M. PELLET.– J'avais une question qui allait dans le même sens sur ce débat sur les centres d'expertise. J'avoue que je n'ai pas bien compris pourquoi l'institut du

handicap figure comme exemple de centre d'expertise. Le projet d'institut du handicap a été créé antérieurement. Cela pose pour moi la question de définir ce qu'est un centre d'expertise.

Dans votre réponse, M. GILBERT, je crois comprendre qu'il faudrait peut-être parler de mission d'expertise donnée à des structures existantes. La notion de mission d'expertise est peut-être à distinguer de l'appellation « centre d'expertise ».

L'institut du handicap, tel que je l'avais compris dans ce que l'on nous avait dit sur ce projet, n'avait pas au départ pour projet d'être un centre d'expertise. Il n'y a donc pas de raisons de l'appeler « centre d'expertise ».

M. GILBERT.– La distinction que nous établissons de manière classique entre recherche et expertise est la suivante. Le chercheur n'est pas réductible à l'expert alors que l'expert est censé être à la pointe d'un domaine très précis, avec une connaissance pas exhaustive parce que cela relève de l'horizon, mais une connaissance extraordinairement étendue dans un périmètre étroit.

Est-ce que les chercheurs sont des experts ? Ils peuvent l'être, mais lorsque quelqu'un intervient en tant qu'expert, il intervient en quelque sorte sur une commande. C'est-à-dire qu'il n'est pas à l'initiative d'une réflexion sur un thème ou sur une recherche. Il est en quelque sorte sollicité pour apporter un éclairage qui va peut-être lui demander de faire des recherches, mais en tout cas le rôle est différent.

M. PELLET.– C'est pour cela que je vous propose le terme de « mission d'expertise », parce qu'il est ici question de dire que l'institut du handicap est un centre d'expertise. C'est un institut.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons préciser tout cela. Ce sont de bonnes remarques. Y a-t-il d'autres remarques pour que nous intégrions ces éléments ? Vous avez compris qu'ils seront de toute façon remoulinés à la sauce DGESIP.

Mme HANCOCK.– Je voudrais juste répondre plus particulièrement sur la question des missions concernant les doctorants, et le petit point qui n'est pas très développé sur les missions. Il renvoie à des constats et des idées. Il y a d'une part le fait que nous avons de moins en moins de demandes de la part des doctorants et doctorantes pour faire des missions d'enseignement. Nous nous sommes dit qu'il y avait un intérêt à diversifier le type de missions proposées aux doctorants, dans le cadre de l'arrêté de 2009. Il liste les missions d'expertise, les valorisations et la diffusion d'informations scientifiques.

Il nous a donc semblé intéressant de leur ouvrir des possibilités dans ce cadre, notamment pour développer le nombre de débouchés possibles pour nos doctorants. Il s'agit d'articuler, soit avec nos partenariats, parce que ces missions d'expertise peuvent par exemple être faites avec des collectivités territoriales ou d'autres partenaires de l'université, soit dans le cadre des besoins de l'université elle-même. Nous avons fait le constat d'un besoin de travailler à la visibilité de la recherche et la diffusion des travaux réalisés dans un laboratoire. Nous nous sommes dit qu'il serait intéressant pour certains doctorants de participer à ce travail de diffusion et de communication scientifique autour des activités des laboratoires. C'est l'idée qui est exprimée très brièvement dans ce tout petit point du contrat de site.

Mme de SUREMAIN.– Merci. Ce serait peut-être bien d'ajouter une phrase dans les objectifs. Nous avons en effet ici simplement un indicateur.

Mme HANCOCK.– Il me semble que nous avons vraiment des objectifs de concision qui ne permettaient pas de développer tous ces points.

Mme de SUREMAIN.– Une petite phrase serait justement intéressante au sujet des missions alternatives à la formation pour les doctorants. C'est intéressant et beaucoup plus clair ainsi.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que nous avancions. Nous reviendrons dessus quand nous aurons le retour de la DGESIP.

Le dernier point de l'ordre du jour concerne les contrats et les conventions.

M. le DGS.

4. CONTRATS ET CONVENTIONS

4.1. Informations sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. DEHAN.– Il appartient manifestement rituellement au DGS de présenter ce point. C'est une liste de conventions diverses et variées, notamment dans le domaine de la recherche, essentiellement. Vous voyez que la politique-action de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) vous est présentée, quelques conventions des contrats de licence du côté du service commun de documentation, notamment avec Elsevier. Il n'y a rien de particulier. Vous avez notamment les montants des conventions en question, notamment du côté recettes.

Je n'ai pas de commentaire, et pas suffisamment de recul, pour formuler des commentaires plus précis. Je ne sais pas si parmi les administrateurs vous avez des questions. Nous pouvons toujours les instruire et apporter des réponses ultérieurement si nécessaire. C'est un point d'information.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci Frédéric. C'est un peu un classique. En général, ce sont des choses qui sont présentées pour information et pour voir s'il n'y a pas de signatures particulières.

M. PELLET.– Peut-être pour la compréhension des administrateurs, quand il est écrit « reversement dans le cadre du LABEX », cela veut dire que la somme globale a été touchée par l'UPEC et que nous redistribuons aux partenaires ?

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, c'est cela.

M. DEHAN.– Je le confirme.

Questions diverses

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il des questions diverses ? **M. VALLÉE.**

M. VALLÉE.– J'avais posé un jalon tout à l'heure au début du CA concernant la masse salariale. J'aurais voulu avoir une explication du retard de mise en paiement d'un certain nombre d'actions pour les personnels BIATSS. J'ai déjà fait ma liste.

La mise en paiement du PPCR pour les personnels BIATSS mis en place pour le 1^{er} janvier 2020, la prime d'avancement du BRAC qui a été votée au CT le 24 mai 2019 et voté au CA le 29 mai 2020, ainsi que le paiement des CEP qui était prévu pour les premiers en juillet 2020. Nous sommes maintenant en septembre et ce n'est pas encore fait.

Il y a la revalorisation du RIFSEEP en septembre 2020. C'est en principe dans quelques jours. Il y a la prime Covid que nous avons votée en urgence en CT. Je m'étonne du retard de choses qui ont été votées dans les différents Conseils. La prime pour laquelle je serai le plus énervé est celle qui a été votée au CT le 24 mai 2019 et au CA le 29 mai 2020.

Il y a donc un certain montant qui doit être payé aux BIATSS. C'est sur la masse salariale. Tout à l'heure, je m'inquiétais du fait que si ce n'était pas pris d'ici la fin de l'année, cela serait peut-être mis en fonds de roulement. Je ne sais pas. Au rythme auquel va l'UPEC, je m'inquiète de la prime de CIA pour la fin de l'année. Il faut peut-être que nous commencions les discussions dès aujourd'hui de manière à être assurés de son paiement sur la prime de décembre.

Je ne sais pas à quel niveau sont les dysfonctionnements, mais je n'ai jamais connu cela à l'UPEC. Soit cela se faisait avant en toute opacité, mais il y avait une réelle efficacité, mais ici je ne sais pas pourquoi cela prend autant de retard.

M. DEHAN.– J'apporterais peut-être quelques éléments très généraux. Cela fait sept jours que je suis ici et vous évoquez des sujets qui remontent à 2019. Il y a donc un siècle. Je commence à découvrir un certain nombre de choses. Je vais passer la parole à Sandrine SAVATTERO pour avoir des éléments peut-être plus précis. Par rapport à la prime Covid, je crois de mémoire que la remontée a été demandée pour le 14 septembre auprès des différentes structures pour qu'elles fassent leurs propositions. Cela explique que la prime en question n'a pas encore fait l'objet d'arbitrages et par définition, de mise en paiement.

Il y a aussi quelques petits sujets. Je vais le dire très poliment et en langage très technocratique, d'ajustement technique par rapport à la présentation de certains dispositifs indemnitaires. Indépendamment du vote et du passage dans les instances, il y a un calage à faire entre la DRH, la DGS et l'agence comptable, de manière à avoir le bon format qui permette de mettre en paiement. J'ai regardé très rapidement sur l'indemnitaire les décisions qui ont été prises, notamment par rapport à la population contractuelle. Je cite, mais vous pourrez me noter à la fin sur le degré d'apprentissage, je crois qu'il y a 1/5ème d'indemnitaire qui est prévu pour les contractuels à compter de septembre. Ce sont des sujets qui devraient être mis en place rapidement.

Il y avait une modification du dispositif global concernant le RIFSEEP. Je crois que vous l'avez voté au mois de mai ou juin. Je ne sais plus. C'était le 29 mai. Il y a ici techniquement quelques petites choses à revoir, mais cela devrait a priori être mis en place assez rapidement. Je vais laisser Sandrine SAVATTERO compléter.

Voilà pour les éléments. Ensuite, par rapport à des choses qui auraient pu être votées il y a un an, j'en suis désolé, mais je suis totalement incapable de vous dire pourquoi et pour quelles raisons les choses n'ont pas été mises en place. Je ne vais pas faire d'archéologie, mais en tout cas avec la DRH, nous allons tenter de mettre en place au plus vite et en payer tout ce qui a pu être voté.

Vous avez aussi évoqué la fin d'année, et le complément indemnitaire annuel. Ici c'est pareil, c'est un sujet que je n'ai pas encore complètement à l'esprit ici à l'UPEC, ainsi que la façon dont il a été mis en place ou pas, ou s'il y a des velléités ou des discussions autour de son évolution. Je laisse Sandrine compléter.

Mme SAVATTERO.– Vous avez tout dit.

M. BERNARDINO.– J'apporte juste une précision. Cela va mieux en le disant. Même si c'est mis en paiement en octobre, ce sera rétroactif et ce sera bien mis à la date. Il ne faut pas que les agents s'imaginent que nous payons avec un mois de décalage.

M. VALLÉE.– Vous comprenez bien que les agents ont des factures à payer. Quand c'est rétroactif, ils notent sur un petit calepin ce que leur doit l'employeur, mais ce n'est pas cela qui bouche les trous. Je ne pense pas que ce soient les gens qui aient mis le plus d'argent de côté pendant le confinement.

Je tiens à terminer, parce que cela m'agace. Nous n'avons jamais connu un an de retard. Si ce sont des problèmes de format de tableau, j'aimerais bien. C'est peut-être la couleur du trait qui ne convient pas. Soit vous vous mettez d'accord avec les services qui doivent faire le paiement pour que le tableau émane de son service de manière à gagner du temps, mais je vois ici que le travail va s'accumuler à la DRH et je pense qu'ils ont d'autres choses à faire.

Il faut que chacun joue le jeu. On nous a parlé d'un ping-pong. Il fallait que ce soit voté par le CA, alors que ce n'était auparavant jamais le cas. Je ne sais pas pourquoi.

Il fallait que cela passe par le Rectorat. À un moment donné, si quelqu'un veut suivre une procédure, qu'il donne son mode de fonctionnement pour que nous gagnions du temps.

Mme de SUREMAIN.– Je donnerais peut-être un élément d'archéologie. M. VALLÉE, vous vous rappelez que pour tous ces éléments de politique indemnitaire, il nous a été demandé par les directions de services de les voter pour régularisation au mois de mai. Nous avons donc eu toute une série de votes au mois de mai. Nous pensions même que cela avait déjà été mis en paiement. Il y a eu toute une série de votes au mois de mai pour débloquer des choses « retardantes ». Tout a donc été voté. Il faut ensuite dire que dans le contexte du confinement et de la crise sanitaire, les services ont été très sous pression. Vous savez qu'il manque beaucoup de postes à la DRH. Nous l'avons dit et répété, la priorité a été mise sur le paiement des salaires. Tout ce qui relevait de l'indemnitaire est très important. De toutes les façons, rien ne sera perdu. En tout cas, pour la période jusqu'au mois de juin, la question a été que la priorité a été portée sur les salaires, engager l'indemnitaire le plus rapidement possible, en fonction des possibilités des services qui ont été mis sous une pression énorme et terrible. C'est ce que je peux dire jusqu'aux mois de mai et juin.

M. VALLÉE.– Cela a été voté en 2019. C'est mon point d'échauffement.

M. DEHAN.– Je dirais peut-être un dernier mot pour vous rassurer. Nous sommes dans la boucle. Nous avons une nouvelle RH. Je suis nouveau DGS. Nous avons aussi une nouvelle directrice financière. Nous arrivons et nous découvrons un certain nombre de sujets. Nous allons vraiment essayer de les traiter au plus vite et au mieux, si tant est que vous ayez des doutes ou des a priori.

M. VALLÉE.– Au dernier CA du mois de juillet, nous avons voté tout ce qui était PCA, PRP, etc. C'est le même tableau depuis huit ou neuf ans. Je m'inquiète pour mes

collègues enseignants, parce que je ne pense pas que nous allons faire ce même coup. Vous voyez ce que je veux dire ? Je ne pense pas qu'un jour il y ait eu un tel décalage. Ils ont été mis en paiement et cela a été stoppé. Vous voyez ce que je veux dire ? À mon avis, il y a eu une marche arrière sur quelque chose.

M. DEHAN.– Je ne sais pas. Je ne saurais pas vous dire.

M. VALLÉE.– Les premiers ont été servis et certains dispositifs ont été bloqués.

Une intervenante – Vous pouvez reprendre le procès-verbal du CA du 29 mai.

M. VALLÉE.– Ensuite, toutes les manipulations de régulation en DRH, cela nous étonne. À un moment donné, soit tout le monde avance dans le même sens, soit il y en a qui mettent le pied sur le frein. En l'occurrence, il y a un sujet sur lequel nous avons avancé avec vous M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT.– M. VALLÉE, nous sommes évidemment d'accord avec vous.

M. VALLÉE.– M. le Président, nous sommes en période d'entretiens professionnels. On dit à un agent de catégorie C qu'il a un an pour faire une tâche.

M. LE PRÉSIDENT.– Vous savez bien où a eu lieu le blocage et ce qui s'est passé. Ce n'est pas du tout de notre fait. Nous le regrettons réellement. Nous allons donc remédier à cela, mais il y a aussi un petit élément d'ajustement diplomatique.

Mme FAURE.– J'avais une autre question sur les actualités, par rapport au télétravail. Nous allons aborder le sujet au prochain CT. Il me semble important que ce dossier soit pris avec de la hauteur. Je parle d'une hauteur de contexte, mais aussi de transformation du travail telle qu'elle est en train de se faire. J'alerte sur le fait que nous ne devons pas être au CT sur des sujets le mercredi, le vendredi, parce que l'on prend son mercredi pour garder les enfants, ou le vendredi pour avoir un long week-end. Il me semble que nous voyons remonter des choses intolérables sur le débat aujourd'hui et l'enjeu de la transformation du travail. C'était juste pour alerter,

parce que cela concerne l'ensemble de la communauté universitaire. Que ce soit les enseignants ou les personnels administratifs, des avis sont donnés tels que le décret. Il y a à chaque fois un avis du supérieur hiérarchique ou de l'équipe.

Il me semble important que le débat que nous allons avoir en CT ne soit pas de la petite cuisine, mais vraiment un travail avec beaucoup de recul sur les enjeux de la transformation du télétravail et que nous abordions aussi la formation du manager. Il s'agit peut-être aujourd'hui d'une autre façon de travailler. Actuellement, il y a assez de littérature, que ce soit à la radio ou à la télévision sur des débats pour que les gens puissent prendre un peu de recul et intellectualiser ces nouvelles approches. Nous sommes tout de même à l'université. Il ne faut pas non plus oublier le plan de formation aux nouveaux outils, et aussi l'adaptation de notre organisation de travail. Il s'agit d'avoir aujourd'hui des outils qui permettent au personnel de travailler en télétravail et de sortir du bidouillage de chacun, mais d'avoir vraiment des outils qui permettent d'assurer nos missions d'accueil des usagers et les missions pédagogiques.

J'alerte un peu pour dire que nous avons un peu de temps pour le CT, puisque vous l'avez programmé assez tard. Il va falloir sortir de ce qui nous remonte en tant qu'organisation syndicale. Concernant l'approche du télétravail, c'est d'un niveau très décevant pour une université. C'était ce que nous voulions dire au niveau de la CFDT.

De toute façon aujourd'hui, il y a un débat avec les partenaires sociaux, avec peut-être des annonces aujourd'hui. Il y a eu un débat de la fonction publique sur le télétravail. Il y a donc des sujets de télétravail, d'organisation du travail et vous savez qu'il y a aussi l'indemnisation des personnels en télétravail. C'est aussi un sujet que nous aborderons en CT. Cela concernera le CA, puisque c'est aussi un sujet. Le télétravail a aussi un coût pour les personnels chez eux.

C'était juste une intervention d'annonce. Nous avons de fortes attentes, d'autant plus que je vous rappelle que nous avons des équipes de recherche à l'IRG. Nous avons des personnes qui travaillent sur la question du télétravail. Nous avons des personnes qui écrivent dans *The Conversation*. J'espère que nous aurons un débat universitaire à l'UPEC. C'était juste une intervention.

M. DEHAN.– Je dirais peut-être quelques mots en rebond par rapport à votre intervention. Le télétravail a aussi été évoqué très rapidement hier à l'issue du CHSCT. Je suis d'accord avec vous, le télétravail n'est sûrement pas ce que nous avons connu pendant la période de crise sanitaire aiguë, et en tout état de cause pendant le confinement. Ce n'est pas du télétravail. C'est le premier point posé.

Pour la deuxième chose, je suis d'accord avec vous. Vous parliez de « petite cuisine ». Je ne suis pas bon cuisinier, mais j'aime tout de même bien manger. Nous verrons bien si nous prendrons de la hauteur ou de la distance, me soufflait mon collègue. Oui, c'est une réforme. C'est une organisation très différente des collectifs de travail. Cela ne se pense pas individuellement, mais collectivement.

Vous l'avez dit, cela se travaille en termes de formation pour les managers. Je rajouterai que cela se travaille aussi pour les collègues qui font du télétravail, ou en tout cas qui le sollicitent. C'est un point très important. Il y a aussi un autre sujet simple et basique de mise au carré par rapport aux dernières évolutions réglementaires, avec un décret paru au mois d'avril ou au début du mois du mai, avec notamment tout ce qui relève des jours flottants et des choses qui se distinguent d'une périodicité récurrente.

Et puis, il faut en discuter avec vous. Vous évoquiez aussi les sujets d'ordre matériel. Le télétravail se pense. Il faut voir dans quelle mesure l'établissement est en capacité, parce que cela a un coût. Il s'agit de mettre en place toutes les conditions pour que les collègues soient en état de télétravailler de la manière la

plus efficace possible. Sur les objectifs de fond et sur la hauteur du débat, nous espérons que nous serons à la hauteur. En tout cas, je vous rejoins sur la majorité des points que vous évoquez.

M. PELLET.– C'était plus une suggestion qu'une question. Comme certains collègues à la tribune, je me déplace en deux roues. Nous sommes le 11 septembre, j'ai fait le constat. Les deux petits espaces deux roues sont déjà saturés tous les jours, alors qu'une bonne partie des UFR n'ont pas encore repris les cours. Je pense que cela fait écho à ce que tout le monde a constaté, et il y a eu des incitations consécutives au confinement sur ce point. Il y a un développement de l'usage du deux roues. Je sais que dans le plan de réfection de la dalle, le directeur du patrimoine est parti. C'est dommage. Je pensais vous envoyer un courrier sur cette question. Je pense qu'avant la réfection de la dalle qui est en cours, il y aurait urgence dès maintenant à créer une nouvelle zone deux roues dans le parking. Cela ne demande pas beaucoup d'énergie. Je trouve par exemple que la partie à l'entrée pourrait convenir. Elle est en face de la partie réservée, pour ceux qui ont un emplacement réservé. Il faut absolument l'ouvrir, parce que s'il n'y a pas de place pour les deux roues, s'il n'y a pas de possibilité de se garer, cela va très vite. Nous allons avoir un effet dissuasif contraire. Les étudiants qui sont prêts à venir en deux roues en début d'année finiront par y renoncer.

Je trouve donc qu'il y a urgence à ouvrir un nouvel espace deux roues en attendant que l'ensemble du parking soit pensé dans ce sens.

M. LE PRÉSIDENT.– Étant moi-même en deux roues, je pense que nous allons en effet revoir cela. Cela ne doit pas être très compliqué.

M. PELLET.– Non, ce n'est pas compliqué. Et à mon avis, c'est urgent.

M. LE PRÉSIDENT.– Je suis d'accord. M. VALLÉE.

M. VALLÉE.– Pour revenir sur le télétravail, il n'y a bien qu'une seule circulaire d'organisation du télétravail à l'UPEC. Il n'y a pas de déclinaison par composante. Par exemple, il n'y aurait pas d'interdictions de ne pas travailler le lundi, le vendredi ou des jours interdits. Il n'y aurait pas non plus d'interdiction de travailler le mercredi, limitant le télétravail au mardi ou au jeudi. Cela n'existerait pas à l'UPEC. Rassurez-moi.

M. DEHAN.– Je n'en ai pas la moindre idée.

M. VALLÉE.– Il n'y a pas de règle selon laquelle les hommes doivent être en télétravail le mercredi au détriment des femmes, prenant en considération que la femme garde les enfants. Le lundi et le vendredi ne seraient pas interdits à cause de prolongation de week-end, par hasard. C'est une suspicion, mais nous prendrons de la hauteur quand nous nous rencontrerons. Ne vous inquiétez pas. Nous allons essayer de nous élever.

Mme FAURE.– Juste pour compléter, il y a un rendez-vous de la MIEE le 15 octobre sur les nouvelles modalités de télétravail et la pollution numérique. Je le dis puisque c'est ouvert au national. Le rendez-vous de la MIEE aura aussi lieu en distanciel.

M. LE PRÉSIDENT.– Très bien. J'avais oublié de présenter Jean-François DUFEU. Je ne le présente d'ailleurs pas, puisque vous le connaissez. Vous pouvez dire un mot si vous le souhaitez.

M. DUFEU.– Bonjour à toutes et à tous. Je suis heureux de revenir dans ce CA où j'ai été pendant de nombreuses années en tant qu'élu. Je suis maintenant représentant de la ville de Créteil. Je suis le représentant suppléant. Le représentant titulaire qui n'a pas pu venir aujourd'hui est Mme Sylvie SIMON-DECK. Elle est maire adjointe chargée de l'économie, de l'université, des transports et de la coordination des politiques publiques territoriales.

M. LE PRÉSIDENT.– Cela fait beaucoup.

M. DUFEU.– Je suis vice-président du territoire Grand Paris et Sud Est Avenir chargé des équipements culturels et sportifs. Je suis bien content de revenir. J'étais élu dans ce Conseil dans les années 1990 jusqu'aux années 2000. J'étais vice-président de cette université pendant quelques années.

Actuellement, au Conseil municipal de Créteil avec le maire de Créteil et Mme SIMON-DECK, nous participons à ce Conseil pour soutenir les projets de l'université dans tous les domaines, dans le domaine patrimonial, dans le domaine des résidences étudiantes, mais aussi dans l'accompagnement des étudiants dans cette période difficile qui a été le confinement, pendant laquelle ils ont perdu un certain nombre de ressources. Nous réfléchissons à la Ville de Créteil à travers son CCAS à une aide spécifique pour les étudiants de Créteil, pour ces étudiants qui sont dans une phase difficile.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci Jean-François, et bienvenue à l'université. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de clore le CA plénier. Je vous en remercie. Nous attaquerons ensuite le CA restreint.

La séance est levée à 12 heures 47.

INDEX

Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des termes suivants :

ATSUP., 29
BRAC, 80
coup, 84
CPER, 38
d'évolutions, 31
discuté, 38
Dominique Astier, 59

DUT, 41
étonne, 84
évidents, 42
fait signer, 64
les personnels BIATSS, 80
Marianne BAYLE, 8
question, 77